



**DIRECTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS FIDUCIAIRES ET DE PLACE**  
**DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DES RELATIONS ENTRE LES PARTICULIERS ET LA SPHÈRE**  
**FINANCIÈRE**

**ENQUÊTE TYPOLOGIQUE**

**2010**

**SUR LE SURENDETTEMENT**

**MARS 2011**

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET PROFESSIONNEL.....</b>	<b>6</b>
1.1. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE .....	6
1.1.1. Statut matrimonial.....	6
1.1.2. Nombre de personnes à charge .....	8
1.1.3. Age des personnes surendettées .....	9
1.1.4. Répartition hommes/femmes.....	11
1.2. SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT .....	12
1.3. CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES .....	14
1.3.1. Situation au regard de l'emploi .....	14
1.3.2. Catégories socioprofessionnelles .....	15
<b>2. RESSOURCES ET CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT .....</b>	<b>20</b>
2.1. NIVEAU DES RESSOURCES .....	20
2.1.1. Ressources par dossier de surendettement.....	20
2.1.2. Ressources selon le nombre de personnes au sein des ménages surendettés.....	22
2.2. STRUCTURE DES RESSOURCES .....	24
2.2.1. Répartition du montant cumulé des ressources par nature .....	24
2.2.2. Ressources principales des personnes surendettées .....	25
2.3. AUTRES RESSOURCES : PATRIMOINE IMMOBILIER ET ÉPARGNE .....	27
2.3.1. Patrimoine immobilier des personnes surendettées propriétaires .....	27
2.3.2. Épargne des personnes surendettées.....	28
2.4. CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT .....	29
<b>3. NIVEAU ET TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT .....</b>	<b>31</b>
3.1 STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT GLOBAL.....	31
3.2 TAUX D'ENDETTEMENT BANCAIRE .....	34
3.3 ANCIENNETÉ DES PRÊTS IMMOBILIERS.....	35

# **INTRODUCTION**

## **1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES**

Cette étude a pour objet d'analyser le profil sociodémographique et professionnel, le niveau et la structure des ressources ainsi que les caractéristiques de l'endettement des particuliers en situation de surendettement.

Elle a été réalisée à partir des données extraites des dossiers examinés et déclarés recevables par les commissions de surendettement du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 octobre 2010, soit un ensemble de 176 731 dossiers ou 223 908 personnes<sup>1</sup>.

Parmi les situations ainsi recensées, ont en outre plus spécifiquement été étudiées celles faisant l'objet d'une orientation en procédure de rétablissement personnel (51 370 dossiers soit 58 994 personnes) et celles correspondant à un redépôt de dossiers (71 567 dossiers soit 90 838 personnes).

Dans le premier cas, il s'agit des situations dont les commissions ont estimé qu'elles présentaient un caractère « irrémédiablement compromis » et, dans le second cas, des situations justifiant un nouvel examen par la commission en raison, le plus souvent de l'arrivée à échéance d'un plan provisoire précédemment établi ou, dans une moindre mesure, d'un changement de situation professionnelle ou personnelle modifiant l'équilibre du plan précédemment établi, voire dans un nombre de cas plus limités du non respect du plan précédent<sup>2</sup>.

Lorsque cela était possible, les principales caractéristiques dégagées ont été mises en perspective avec les observations issues des enquêtes typologiques réalisées par la Banque de France depuis 2001 et ont fait l'objet de mises en parallèle avec des données caractérisant la population française et publiées par l'INSEE.

## **2. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX CONSTATS RELATIFS À L'ENSEMBLE DES DOSSIERS RECEVABLES RECENSÉS**

En règle générale, les principales observations dégagées confirment ou accentuent les tendances observées au cours des dix dernières années.

### **➤ Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles**

En 2010, la population des surendettés se caractérise par la prédominance de personnes vivant seules (65% des cas contre 58% en 2001) et n'ayant pas de personnes à charge (53% contre 42% en 2001) ; ce constat est à rapprocher de l'analyse des causes du surendettement qui révèle que 23% des dépôts de dossiers sont dus à des difficultés familiales (séparation, divorce, décès d'un membre de la cellule familiale) impliquant une diminution des ressources.

Les tranches d'âge de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans sont les plus touchées avec respectivement en 2010 28% et 26% des surendettés. Parallèlement, le vieillissement de la population des personnes surendettées se confirme ainsi que le révèlent, d'une part, la tendance à la réduction de la proportion de surendettés âgés de 35 à 44 ans (diminution de 3 points depuis 2001) et, d'autre part, l'augmentation de la part des surendettés âgés de plus de 55 ans qui passe de 13% en 2001 à 23% en 2010. Enfin, la part des personnes surendettées âgées de plus de 65 ans s'élève à près de 8% en 2010 (4% en 2001), celle des plus de 75 ans étant légèrement supérieure à 2%.

---

<sup>1</sup> Dossiers déposés en France métropolitaine.

<sup>2</sup> Redépôt consécutif à la fin d'une mesure provisoire (43,7% des cas) ; changement de situation professionnelle et personnelle (29,5% des cas) ; nouvel endettement (9,7%) ; non respect du plan précédent à situation inchangée (3,3%) ; autres causes- administratives notamment (13,8%).

L'analyse de la situation au regard du logement confirme le caractère prépondérant de la part des personnes locataires qui s'établit à 80% (contre 75% en 2001) tandis que celle des propriétaires ou propriétaires accédants recule de 16% à 7,5% sur la période concernée. Parallèlement, la proportion de personnes occupant un logement à titre gratuit demeure relativement stable (11% en 2010 contre 10% en 2001).

Par ailleurs, une analyse détaillée de la situation au regard de l'emploi confirme l'importance des difficultés professionnelles rencontrées par les personnes surendettées. Ainsi en 2010, 26% des particuliers surendettés sont au chômage, 13% n'ont pas de profession et 11% d'entre eux se trouvent sans activité (invalidité, congé maladie de longue durée ou congé parental notamment).

Du point de vue socioprofessionnel, ce sont les employés (34%) et les ouvriers (24%) qui demeurent les plus représentés dans les dossiers de surendettement, ce qui s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée les années précédentes.

### ➤ **Ressources et capacités de remboursement**

En 2010, la majorité des personnes surendettées (54%) dispose de ressources inférieures ou égales au SMIC, ce qui traduit une certaine stabilisation par rapport à 2007 (55%) et une augmentation de 12 points par rapport à 2001. La part des surendettés dont les ressources sont inférieures ou égales au RSA socle pour une personne (460 euros) atteint 5% ; cette proportion s'établit à 12% si l'on se réfère au RSA pour deux personnes (690 euros). La proportion de personnes surendettées dont les ressources sont inférieures ou égales à 2000 euros s'établit, en 2010, à 83% (en 2007, 70% des personnes surendettées percevaient des revenus mensuels inférieurs ou égaux à 1500 euros).

Le faible niveau des ressources des personnes surendettées se retrouve dans l'analyse des causes du surendettement, la seule diminution des ressources indépendamment de tout autre facteur étant à l'origine de 27% des dépôts de dossiers.

En conséquence, le niveau des capacités de remboursement des personnes surendettées qui correspond à la part des ressources disponibles pour apurer le passif, après imputation des sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du débiteur et à celle de son foyer et aux différentes charges courantes des surendettés, connaît une nouvelle diminution en 2010.

En effet, la part des dossiers présentant une capacité de remboursement inférieure ou égale à 450 euros qui était comprise entre 74% et 78% lors des précédentes enquêtes atteint 84% en 2010. La dégradation ainsi observée affecte plus particulièrement la part des dossiers assortis d'une capacité de remboursement négative qui passe de 35% en 2007 à 56% en 2010, soit deux fois plus qu'en 2001. Les causes de cette évolution sont sans doute à rechercher dans le faible niveau des ressources conjugué à une augmentation des charges.

### ➤ **Structure de l'endettement**

Le niveau d'endettement observé en moyenne pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à 34 500 euros, étant précisé qu'en moyenne, près de 10 dettes sont recensées par dossier.

L'endettement se compose pour 83% de dettes bancaires, pour 9% d'arriérés de charges courantes et pour 8% d'arriérés de dettes diverses. La confirmation du caractère mixte de l'endettement peut être rapprochée de l'évolution de la part du recours excessif au crédit parmi les causes de surendettement. Ce facteur qui était cité dans 27 % des causes de dépôts de dossiers en 2001, constitue en 2010 un facteur exclusif de dépôt d'un dossier dans 13% des cas.

### Dettes bancaires

Les dettes bancaires sont présentes dans 95% des dossiers, à hauteur de 5,8 dettes en moyenne par dossier et l'endettement moyen correspondant s'établit à 30 170 euros.

Elles recouvrent des prêts immobiliers, des crédits à la consommation selon les répartitions ci-après :

- Les prêts immobiliers (1,8 dettes en moyenne par dossier) sont présents dans 7% des dossiers et l'endettement moyen correspondant s'établit à 89 140 euros.
- Les crédits à la consommation (5,1 dettes en moyenne par dossier) sont présents dans 91% des dossiers pour un endettement moyen de 23 670 euros.
  - Les crédits renouvelables sont recensés dans 82% des dossiers (4,2 dettes par dossier en moyenne) et représentent un encours moyen de 17 000 euros.
  - Les prêts personnels d'un montant moyen de 14 500 euros sont présents dans près de la moitié des dossiers (49%) avec 2,3 dettes en moyenne par dossier.
- Enfin, les découverts et dépassements (1,3 dettes en moyenne par dossier), présents dans 57% des dossiers représentent un encours moyen de 1300 euros.

### Dettes de charges courantes

Présentes dans 76% des dossiers (4 dettes par dossier en moyenne), elles s'élèvent en moyenne à 4130 euros et recouvrent les dettes de logement (loyer et charges locatives principalement), d'énergie et de communication (électricité, gaz, chauffage, eau, téléphonie, internet), de transport, d'assurance et de mutuelle, de santé et d'éducation, les dettes alimentaires et les dettes fiscales.

Parmi celles-ci, les dettes de logement portent l'encours le plus élevé avec un montant moyen de 3200 euros tandis que les dettes d'énergie et de communication apparaissent les plus représentées (50% des dossiers) pour un montant moyen de 1200 euros.

### Autres dettes

S'élevant en moyenne à 4900 euros et présentes dans plus de la moitié (54%) des dossiers (2,6 dettes en moyenne par dossier), elles comprennent les dettes sociales, professionnelles, pénales ainsi que d'autres dettes diverses parmi lesquelles les chèques impayés.

Ces derniers, présents dans 8,5% des dossiers, s'élèvent en moyenne à 1055 euros.

\*\*\*

Une présentation détaillée des différentes données typologiques (profil sociodémographique et professionnel, niveau et structure des ressources, niveau et caractéristiques de l'endettement) pour l'ensemble des dossiers recevables recensés, pour les dossiers orientés en procédure de rétablissement personnel ainsi que pour ceux ayant fait l'objet d'un nouveau dépôt devant les commissions est effectuée ci-après.

Il ressort, en règle générale, des comparaisons ainsi effectuées, des similitudes fortes entre les dossiers recevables et ceux faisant l'objet d'un redépôt et, par ailleurs, une accentuation au sein de la population PRP du profil typologique observé pour la population des dossiers recevables.

## 1. Profil sociodémographique et professionnel

### 1.1. Profil sociodémographique

#### 1.1.1. Statut matrimonial

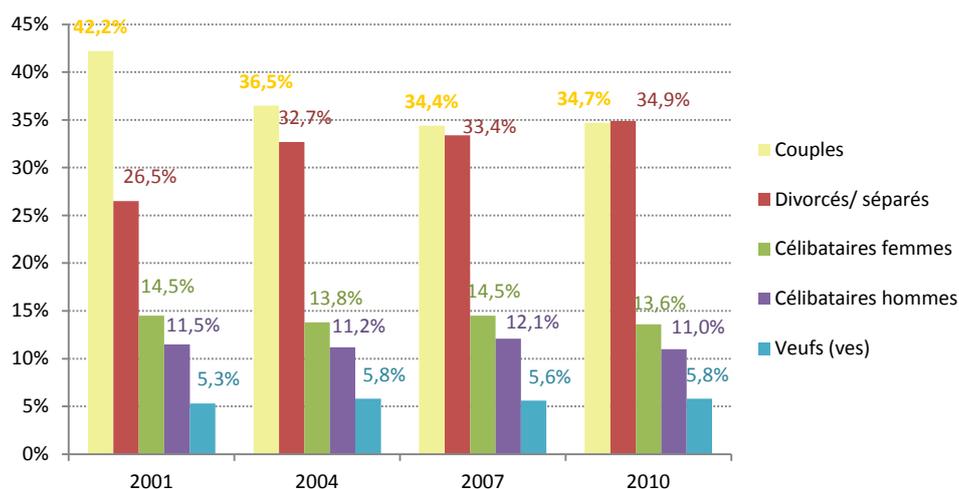
Statut matrimonial des surendettés<sup>3</sup>

Statut matrimonial	2001	2004	2007	2010		
				Population totale	PRP	Redépôts
Couples	42,2%	36,5%	34,4%	34,7%	21,6%	35,5%
Divorcés/ séparés	26,5%	32,7%	33,4%	34,9%	44,3%	36,3%
Célibataires femmes	14,5%	13,8%	14,5%	13,6%	16,2%	13,5%
Célibataires hommes	11,5%	11,2%	12,1%	11,0%	10,3%	8,9%
Veufs (ves)	5,3%	5,8%	5,6%	5,8%	7,6%	5,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les couples sont les personnes mariées, pacsées et vivant en concubinage

Lecture : en 2010, 34,7% des surendettés vivent en couple.

Statut matrimonial des surendettés



En 2010, la proportion de couples (34,7% des surendettés), est stable par rapport à 2007 (34,4%), mais la tendance demeure à la baisse depuis 2001 (42,2%).<sup>4</sup>

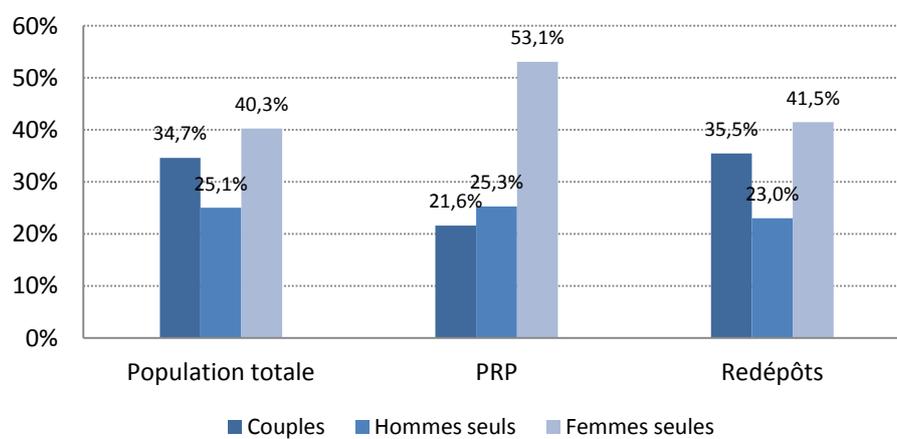
Parmi les personnes seules, c'est surtout la population des personnes séparées/divorcées qui est en forte augmentation depuis 2001, passant de 26,5% à 34,9% en 2010, soit une augmentation de 8 points.

La proportion de personnes seules est particulièrement importante (78,4%) parmi les débiteurs orientés en PRP.

<sup>3</sup> Données concernant les seuls débiteurs (à l'exception des codébiteurs).

<sup>4</sup> A noter : les couples mariés représentent 23,6% de la population des surendettés et sont moins représentés que dans la population française : 47,4% de la population de 15 ans et plus mariés en 2009 (source INSEE : recensement de la population - champ : France métropolitaine - données provisoires).

### Répartition des surendettés Couples et Personnes seules



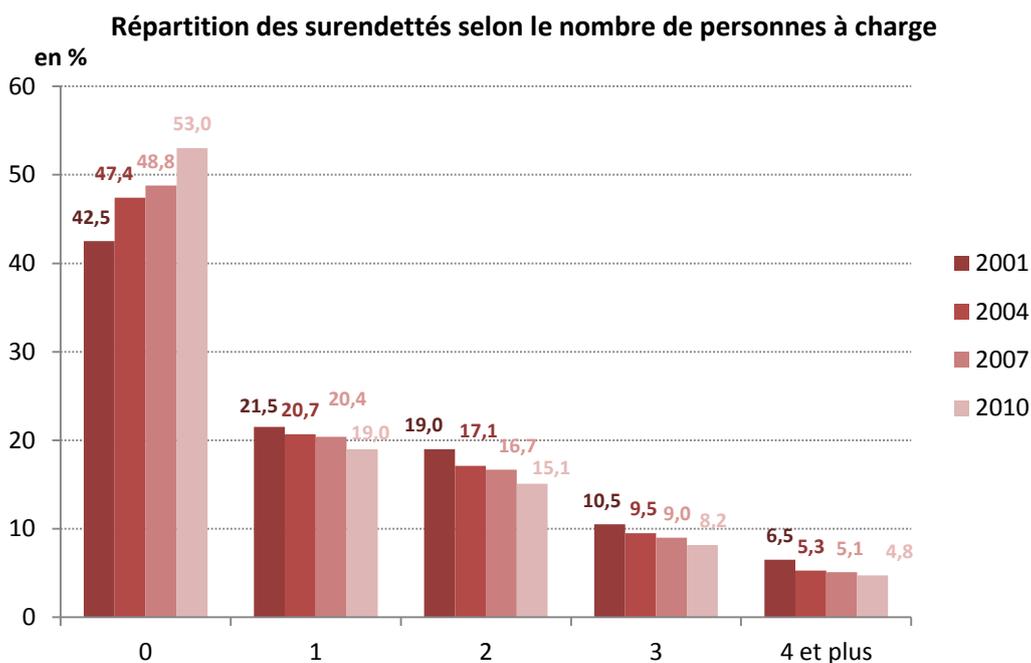
L'analyse de la part relative des couples et des personnes seules montre une représentation plus marquée des femmes seules, plus particulièrement dans les situations faisant l'objet d'une orientation en PRP. Dans ce dernier cas, la part des femmes atteint 53,1% alors que celle des couples, 21,6%, est nettement plus faible.

### 1.1.2. Nombre de personnes à charge

Nombre de personnes à charge (en %) – évolution depuis 2001<sup>5</sup>

	2001	2004	2007	2010		
				Population totale	PRP	Redépôts
0	42,5	47,4	48,8	53,0	55,6	50,3
1	21,5	20,7	20,4	19,0	18,3	19,9
2	19,0	17,1	16,7	15,1	13,5	15,8
3	10,5	9,5	9,0	8,2	7,3	8,8
4 et plus	6,5	5,3	5,1	4,8	5,3	5,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : en 2010, dans 4,8% des dossiers, les surendettés ont au moins 4 personnes à charge



La part des surendettés n'ayant pas de personne à charge croît depuis 2001 et atteint 53% des débiteurs en 2010 contre 42,5% en 2001. Cette proportion est encore plus importante (55,6%) pour les personnes orientées en PRP.

Pour la quasi-totalité des surendettés (95 à 99% des ménages), les personnes à charge sont les enfants.

<sup>5</sup> Données recensées au niveau du dossier.

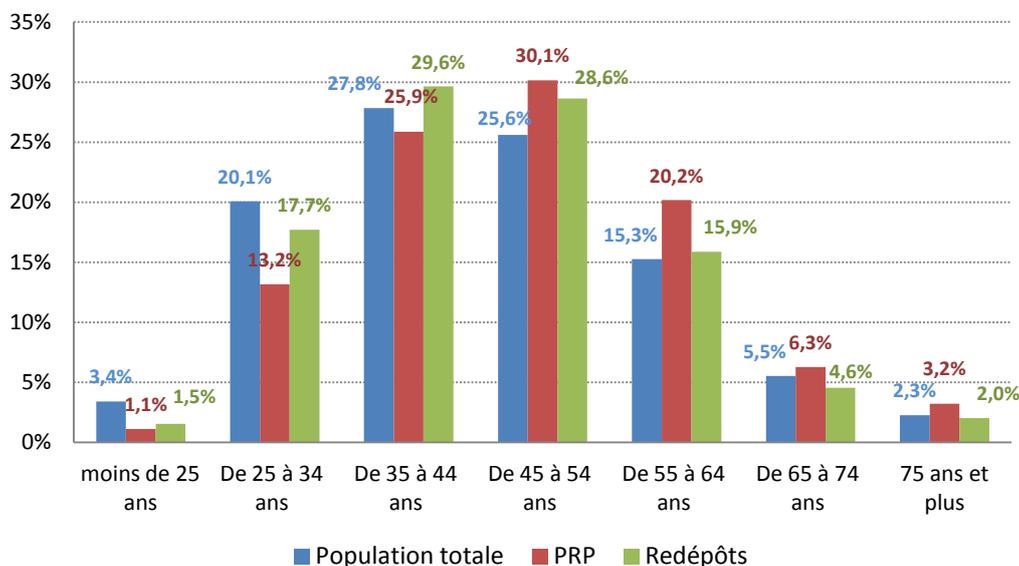
### 1.1.3. Age des personnes surendettées

Répartition des personnes surendettées par tranche d'âge<sup>6</sup>

	Population totale	PRP	Redépôts
moins de 25 ans	7 656	662	1 405
De 25 à 34 ans	44 972	7 769	16 094
De 35 à 44 ans	62 305	15 266	26 930
De 45 à 54 ans	57 351	17 785	26 006
De 55 à 64 ans	34 168	11 903	14 419
De 65 à 74 ans	12 393	3 710	4 139
75 ans et plus	5 063	1 899	1 845
<b>Total</b>	<b>223 908</b>	<b>58 994</b>	<b>90 838</b>

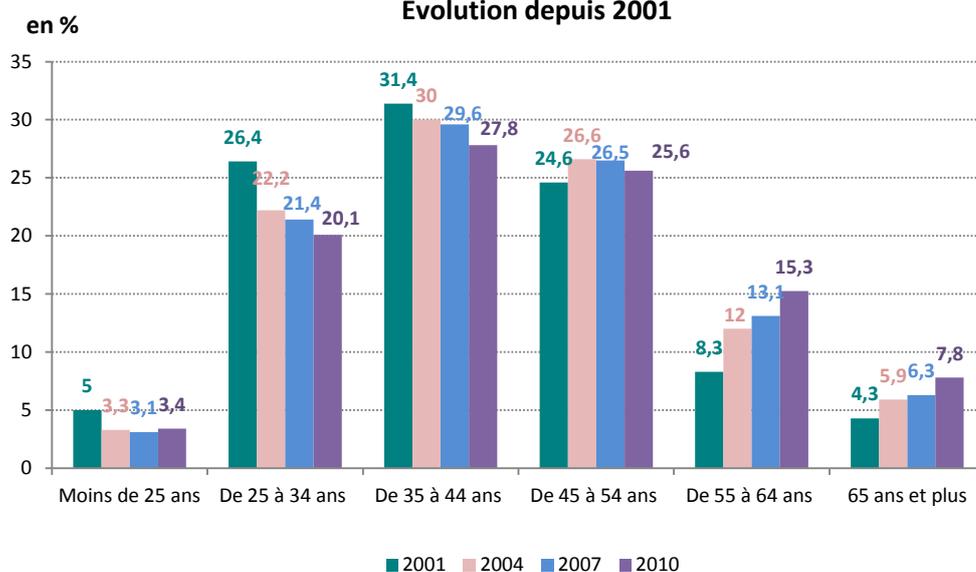
Lecture : Parmi les surendettés orientés en PRP, 662 ont moins de 25 ans.

Répartition par tranche d'âge de la population des surendettés



<sup>6</sup> Les tableaux et graphiques reprennent les données sur les débiteurs et codébiteurs, ce qui explique le nombre total de personnes différent du nombre total de dossiers de surendettement (176 731).

### Répartition par tranche d'âge Évolution depuis 2001



La tranche d'âge des 35-44 ans demeure la plus représentée parmi les personnes surendettées même si elle tend à décroître régulièrement. S'agissant de la population PRP, ce sont les surendettés de 45 à 54 ans qui sont les plus représentés.

Traduisant le vieillissement de la population des particuliers surendettés, la part des personnes âgées de 55 ans et plus est en augmentation depuis le début de la décennie (12,6% en 2001 et 23,1% en 2010). Cette évolution concerne également la tranche d'âge de 65 ans et plus qui passe de 4,3% en 2001 à 7,8% en 2010.

### 1.1.4. Répartition hommes/femmes.

#### Répartition par tranche d'âge et par sexe <sup>7</sup>

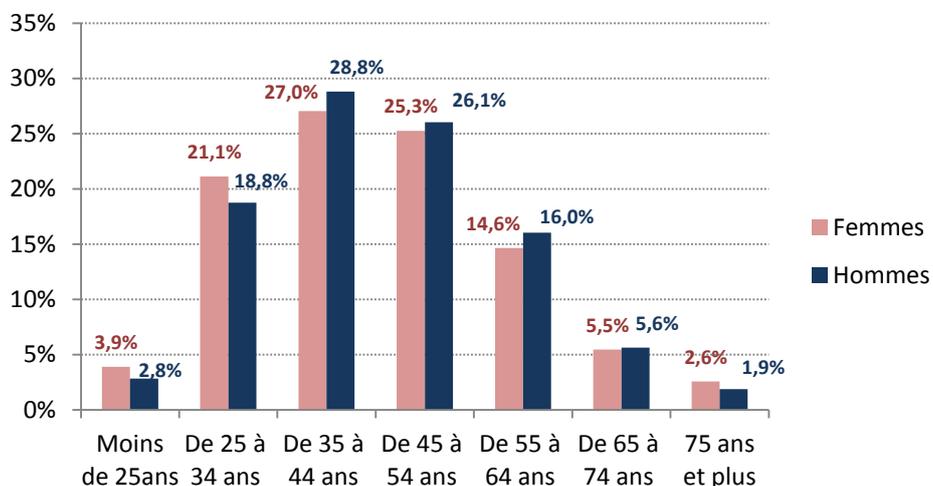
	Population totale			PRP			Redépôts		
	Femmes	Hommes	Part des femmes	Femmes	Hommes	Part des femmes	Femmes	Hommes	Part des femmes
Moins de 25ans	3,9%	2,8%	63,8%	1,4%	0,7%	76,1%	1,9%	1,1%	70,8%
De 25 à 34 ans	21,1%	18,8%	58,9%	14,8%	10,5%	70,2%	19,4%	15,5%	62,9%
De 35 à 44 ans	27,0%	28,8%	54,4%	25,7%	26,1%	62,2%	29,0%	30,5%	56,2%
De 45 à 54 ans	25,3%	26,1%	55,2%	29,8%	30,8%	61,8%	28,1%	29,4%	56,4%
De 55 à 64 ans	14,6%	16,0%	53,7%	18,8%	22,5%	58,3%	15,0%	17,1%	54,2%
De 65 à 74 ans	5,5%	5,6%	55,2%	6,0%	6,8%	59,5%	4,5%	4,7%	56,3%
75 ans et plus	2,6%	1,9%	63,4%	3,6%	2,6%	70,2%	2,2%	1,8%	62,5%
Total	100,0%	100,0%	56,0%	100,0%	100,0%	62,6%	100,0%	100,0%	57,5%

Lecture : en 2010, 3,9% des femmes surendettées ont moins de 25 ans. 70,2% des personnes surendettées de 75 ans et plus orientées en PRP sont des femmes.

Globalement, les femmes représentent 56% de l'ensemble des débiteurs et codébiteurs ; cette proportion est encore plus importante (62,6%) pour les personnes orientées vers la PRP.

C'est surtout dans les tranches d'âge extrêmes (moins de 25 ans et plus de 75 ans) que la part des femmes est importante qu'il s'agisse de la population totale ou des situations caractérisées par une PRP ou un redépôt.

#### Répartition par sexe et par tranche d'âge



Lecture : 27% des femmes surendettées ont entre 35 et 44 ans

<sup>7</sup> Les tableaux et graphiques suivants reprennent les données sur les débiteurs et codébiteurs

## 1.2. Situation au regard du logement

Répartition des surendettés selon le statut de leur résidence principale<sup>8</sup>

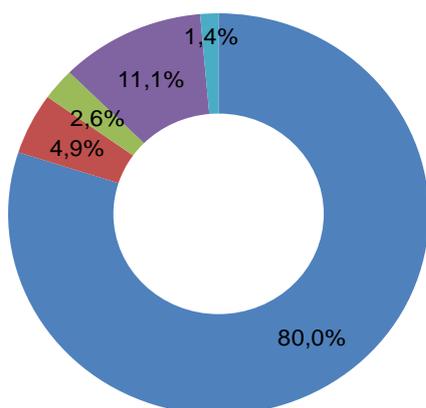
Situation logement	2001	2004	2007	2010		
				Population totale	PRP	Redépôts
Locataires	75,2%	78,2%	79,7%	80,0%	88,4%	84,2%
Propriétaires accédants	10,1%	6,3%	5,1%	4,9%	0,1%	3,1%
Propriétaires	4,5%	3,7%	3,3%	2,6%	0,2%	1,9%
Occupants à titre gratuit	10,2%	9,8%	10,3%	11,1%	8,5%	9,7%
Autres*	0,0%	2,0%	1,6%	1,4%	2,8%	1,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

\* La catégorie « autres » comprend les personnes hébergées en maison de retraite et en maisons spécialisées ainsi que les personnes sans domicile fixe

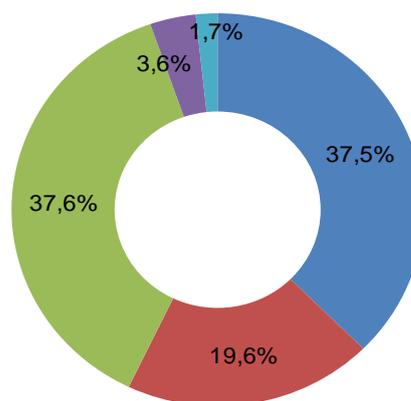
Lecture : en 2010, 88,4% des surendettés orientés en PRP sont des locataires

Statut de la résidence principale  
Comparaison avec la population française

Population des surendettés (2010)



Population française (en 2006)<sup>9</sup>



■ Locataires ■ Propriétaires accédants ■ Propriétaires ■ Occupants à titre gratuit ■ Autres

La comparaison de la situation des personnes surendettées avec la population française fait apparaître des différences importantes en ce qui concerne le logement. Ainsi, notamment, 80% des surendettés sont locataires et 8% d'entre eux sont propriétaires, alors qu'au sein de la population française, la part des propriétaires est majoritaire (57,2%) et que celle des locataires s'établit à 37,5%. Enfin, la part des « occupants à titre gratuit » est sensiblement plus élevée parmi les personnes surendettées (11% contre 3,6% pour la population française).

<sup>8</sup> Les données recensées concernent les débiteurs.

<sup>9</sup> Source INSEE enquête logement, France métropolitaine, (dernières données disponibles)

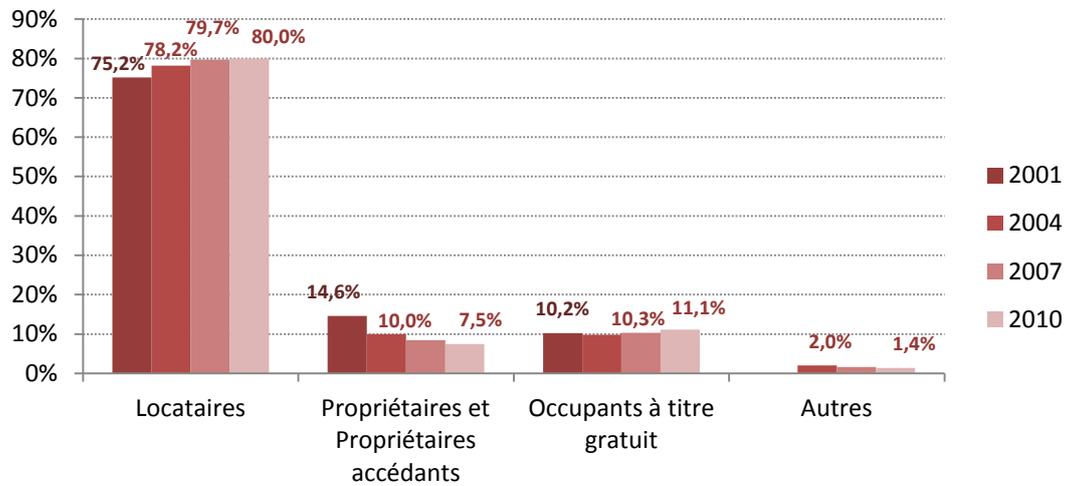
Définitions INSEE des statuts de logement prises en compte dans ces données :

- le statut de « logé gratuitement » s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer

- la catégorie « autres » comprend les personnes logées en meublés et les sous-locataires

- les « locataires » sont ceux louant un local vide

### Évolution du statut de la résidence principale des personnes surendettées



L'analyse des données depuis 2001 confirme le recul de la part des propriétaires et propriétaires accédants, la part très majoritaire des personnes locataires, en augmentation de 5 points sur la période concernée et la stabilisation de la part des occupants à titre gratuit à un niveau proche de 10 à 11%.

### 1.3. Caractéristiques professionnelles

Les caractéristiques professionnelles des personnes surendettées sont analysées selon deux axes : la situation par rapport à l'emploi (1.3.1) qui permet notamment d'isoler la part du chômage et la répartition par catégories socioprofessionnelles (1.3.2) en fonction des nomenclatures habituellement retenues au plan national (INSEE).

Selon cette dernière approche, les personnes au chômage sont en principe réparties dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernière (ou principale) situation professionnelle tandis que les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont recensés sous la catégorie « autres personnes sans activité professionnelle ».

#### 1.3.1. Situation au regard de l'emploi

Situation au regard de l'emploi

Situation professionnelle	Débiteurs	Codébiteurs	Total
Salarié en CDI	31,8%	24,2%	30,2%
Salarié en CDD	4,7%	5,3%	4,8%
Salarié intérimaire	1,8%	1,1%	1,7%
Congé Maternité	0,1%	0,7%	0,3%
Profession libérale	0,0%	0,0%	0,0%
Artisan/Commerçant	0,1%	0,0%	0,1%
Chômeur	28,2%	18,1%	26,0%
Sans profession	8,7%	29,1%	13,0%
Retraité	14,0%	9,4%	13,0%
Etudiant	0,2%	0,2%	0,2%
Congé maladie longue durée	4,0%	2,5%	3,7%
Congé parental	1,0%	5,4%	2,0%
Invalide	5,3%	4,0%	5,0%
Total	100%	100%	100%

Lecture : 26% de l'ensemble des surendettés sont au chômage

### 1.3.2. Catégories socioprofessionnelles

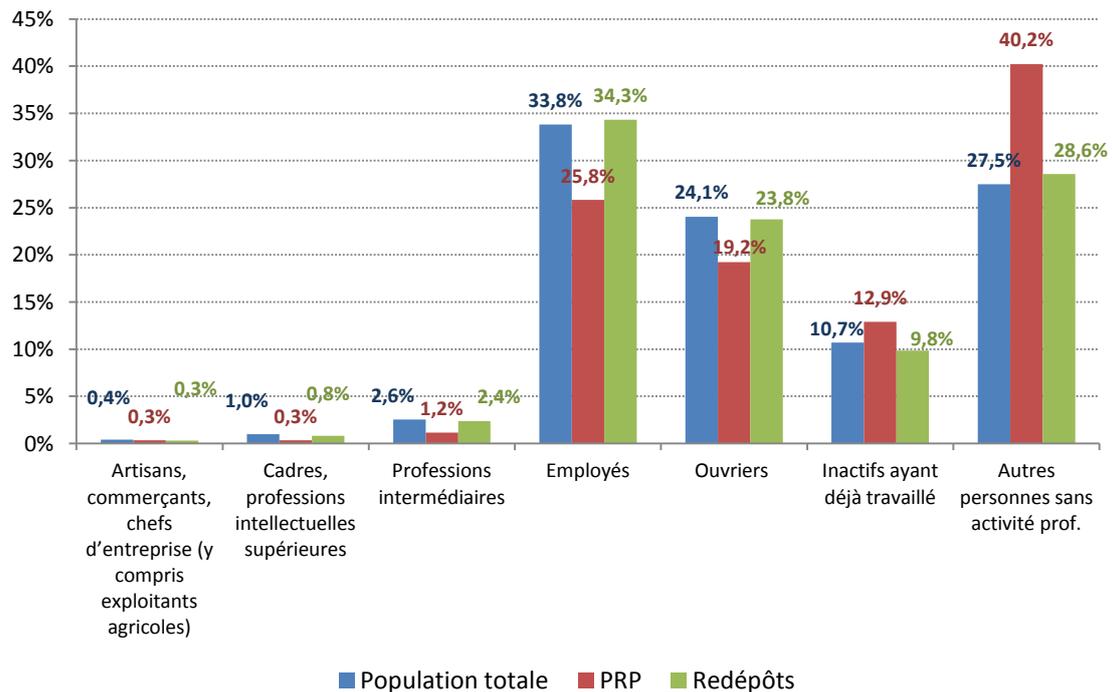
#### 1.3.2.1. Répartition de la population totale

#### Répartition de l'ensemble de la population des personnes surendettées

	Population totale	PRP	Redépôts
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,4%	0,3%	0,3%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,0%	0,3%	0,8%
Professions intermédiaires	2,6%	1,2%	2,4%
Employés	33,8%	25,8%	34,3%
Ouvriers	24,1%	19,2%	23,8%
Inactifs ayant déjà travaillé	10,7%	12,9%	9,8%
Autres personnes sans activité prof.	27,5%	40,2%	28,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

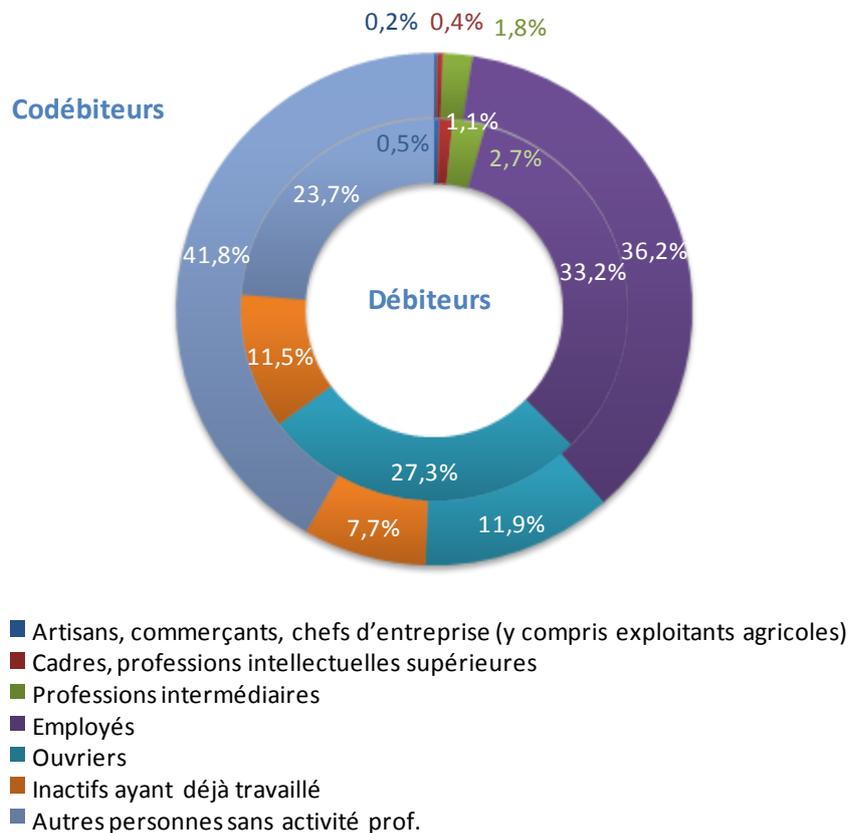
Lecture : 33,8% des personnes surendettées sont des employés

#### Répartition des surendettés selon la catégorie socioprofessionnelle



### 1.3.2.2. Situation des débiteurs et codébiteurs

#### Répartition des surendettés débiteurs et codébiteurs en 2010 selon la catégorie socioprofessionnelle



Lecture : 33,2% des débiteurs sont des employés contre 36,2% des codébiteurs

Les catégories socioprofessionnelles des employés (33,8%) et dans une moindre mesure des ouvriers (24,1%) sont les plus importantes parmi les surendettés<sup>10</sup>, à un niveau proche, toutefois, s'agissant de cette dernière catégorie, des autres personnes sans activité professionnelle (27,5%).

Cette dernière catégorie est particulièrement représentée parmi les codébiteurs (41,8%) et parmi les personnes orientées en PRP (40,2%).

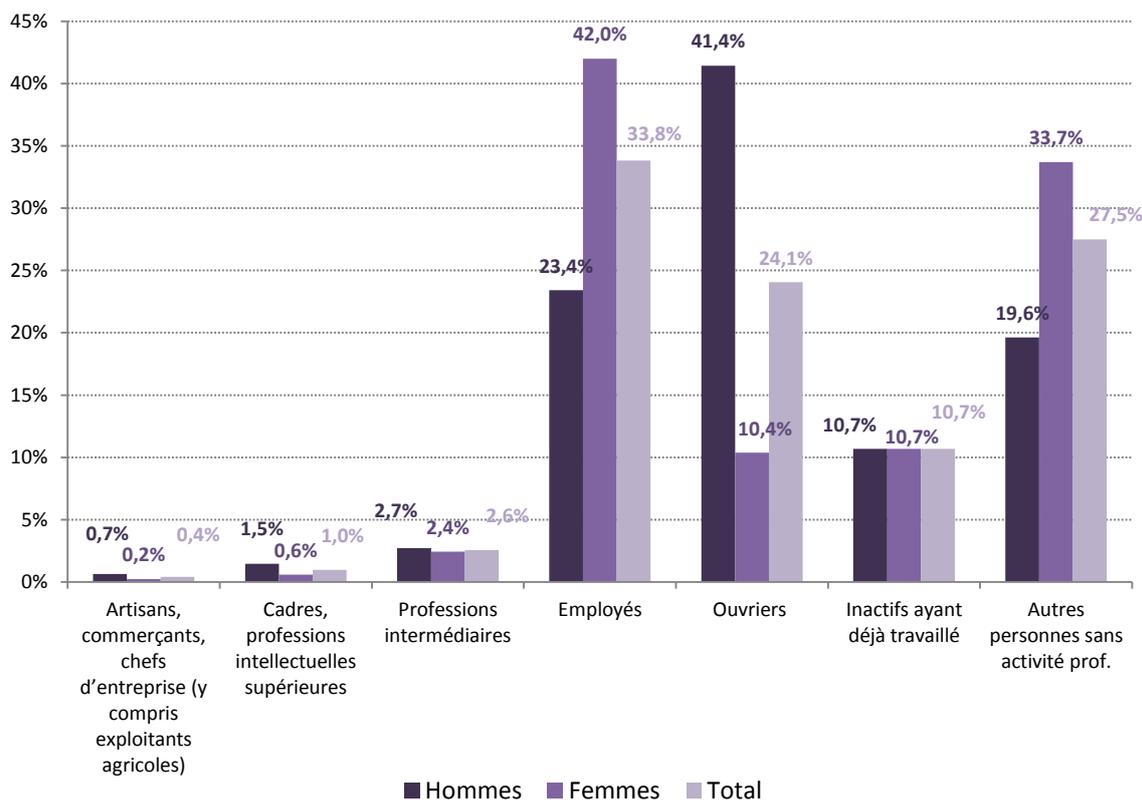
---

<sup>10</sup> Ensemble des débiteurs et codébiteurs

### 1.3.2.3. Répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe

#### 1.3.2.3.1 Population surendettée

#### Répartition de l'ensemble des surendettés selon le sexe et les catégories socioprofessionnelles en 2010

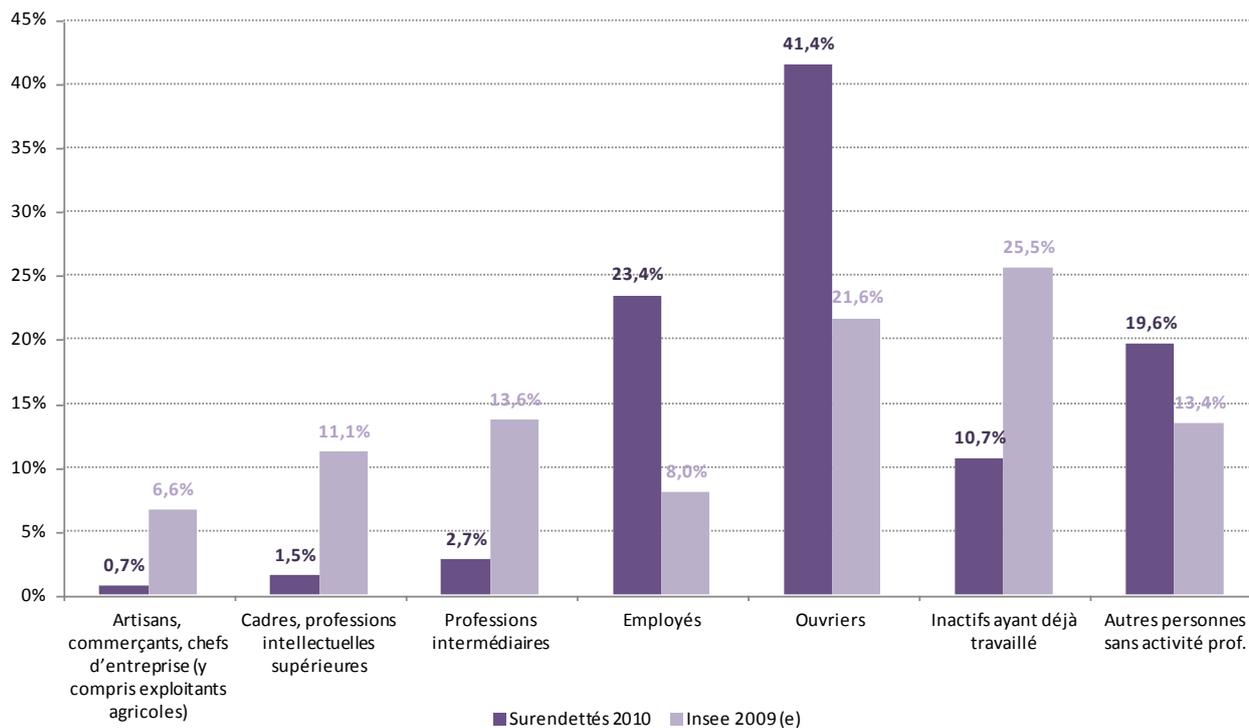


Lecture : les hommes surendettés se répartissent pour 23,4% parmi les employés. 42% des femmes sont des employées

Les femmes surendettées sont les plus représentées parmi les employés (42%) et les autres personnes sans activité professionnelle (33,7%) alors que les hommes occupent davantage de postes d'ouvriers (41,4%).

### 1.3.2.3.2. Comparaison avec la population française<sup>11</sup>

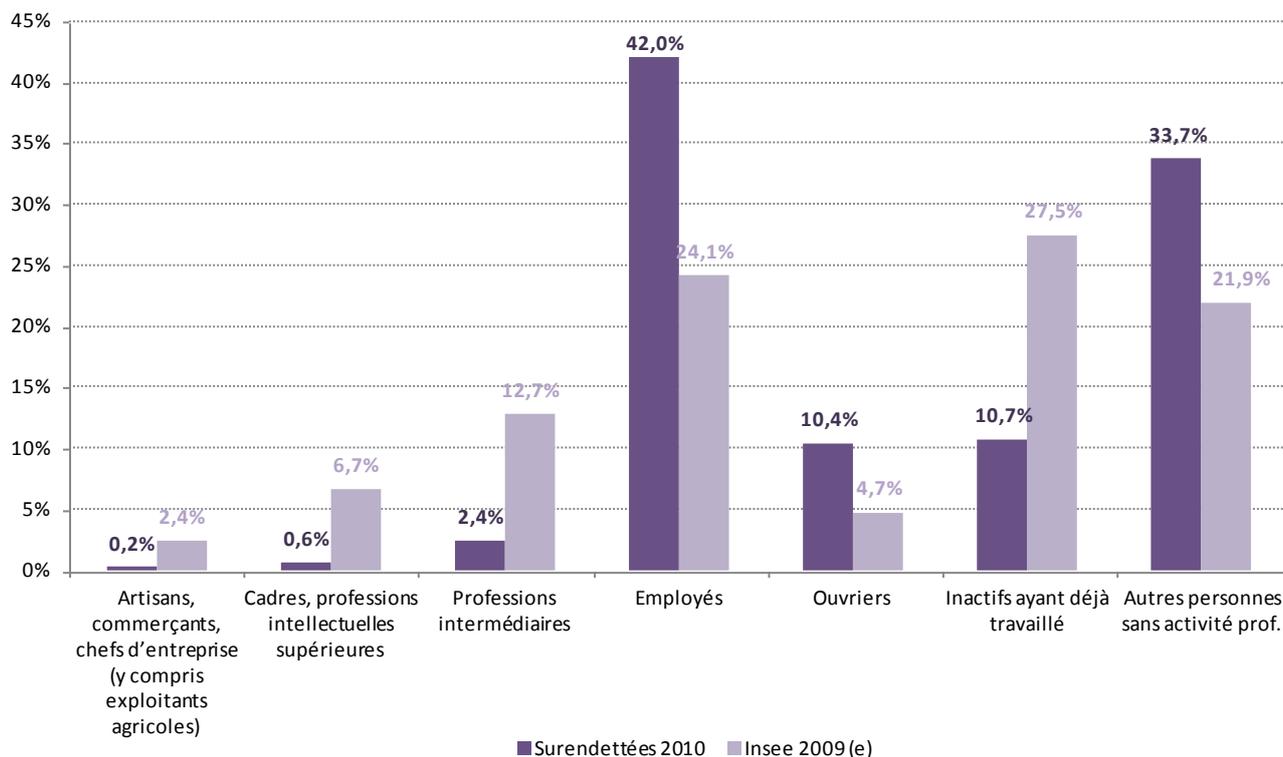
#### Répartition des hommes selon les catégories socioprofessionnelles (comparaison INSEE-surendettés)



**Lecture :** 23,4% des hommes surendettés en 2010 sont des employés.  
8% des hommes recensés par l'INSEE lors de l'enquête emploi sont des employés (chiffres 2009 estimés)

<sup>11</sup> Dans tout ce qui suit, le champ des données de l'enquête emploi INSEE est la population des ménages de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine en 2008. Résultats en moyenne annuelle. (2009 (e): données estimées)

## Répartition des femmes selon les catégories socioprofessionnelles (comparaison INSEE-surendettées)



Lecture : 0,6% des femmes surendettées en 2010 sont des cadres contre 6,7% des femmes recensées par l'INSEE.

Ces comparaisons permettent de révéler ce qui a trait à la structure de la population française et ce qui est plus caractéristique des populations surendettées.

De fait, certaines catégories apparaissent nettement surreprésentées par rapport à la population française<sup>12</sup> (employés, ouvriers, autres personnes sans activité professionnelle) et d'autres, comme les professions intermédiaires, moins touchées par le surendettement.

<sup>12</sup> Population des ménages de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine

## 2. Ressources et capacités de remboursement

### 2.1. Niveau des ressources

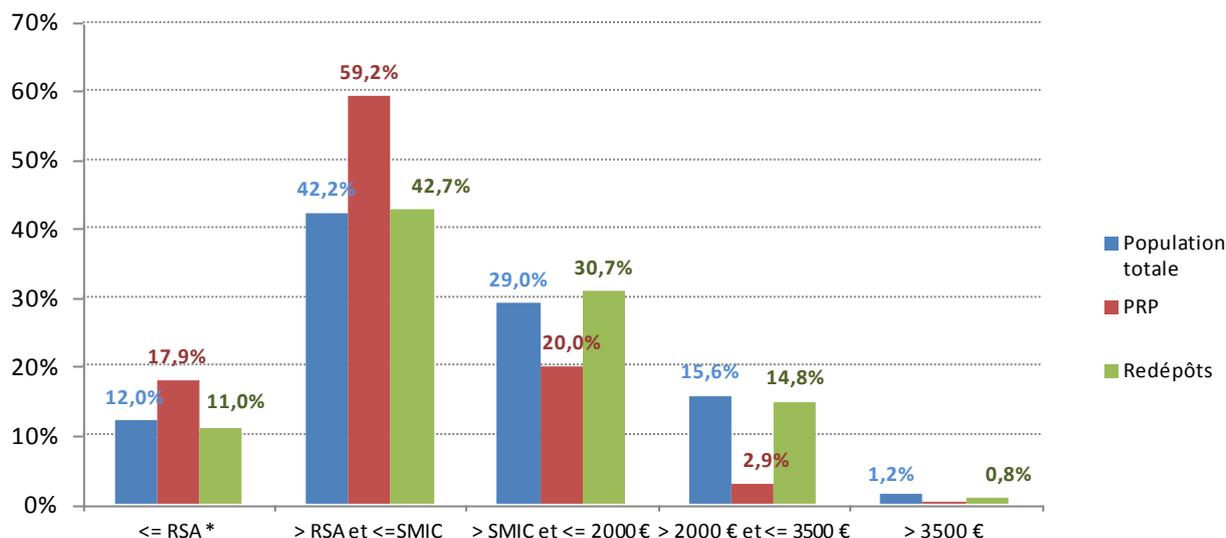
#### 2.1.1. Ressources par dossier de surendettement

Répartition des dossiers par tranche de ressources<sup>13</sup>

	Population totale	Échantillon PRP	Redépôts
<= RSA *	12,0%	17,9%	11,0%
> RSA et <=SMIC	42,2%	59,2%	42,7%
> SMIC et <= 2000 €	29,0%	20,0%	30,7%
> 2000 € et <= 3500 €	15,6%	2,9%	14,8%
> 3500 €	1,2%	0,0%	0,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

LECTURE : 12% des surendettés disposent de ressources inférieures ou égales au RSA

Niveau des ressources par dossier de surendettement

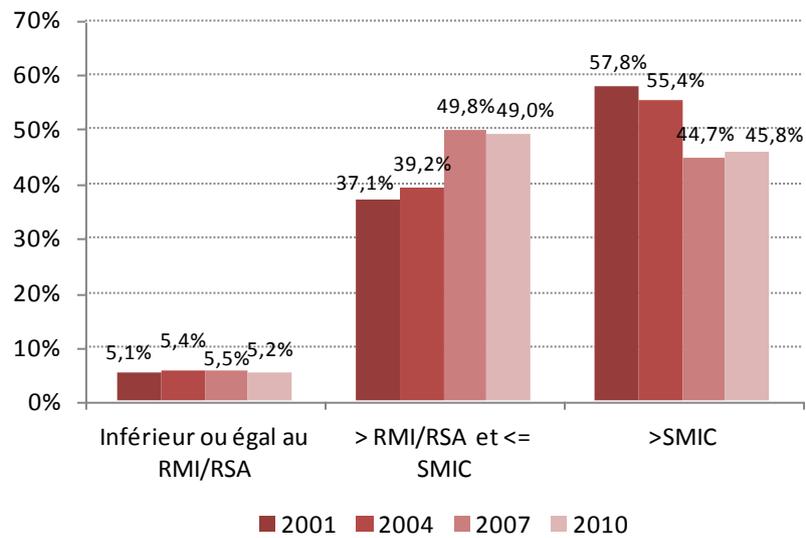


\* Pour le tableau et le graphique ci-dessus, les calculs ont été faits sur la base du RSA socle 2010 pour un couple sans enfant (690 euros) et du SMIC 2010 (1344 euros).

83,2% des personnes surendettées ont un niveau de ressources mensuelles inférieur à 2000 € et cette proportion est encore plus importante (97,1%) pour les personnes orientées vers la PRP. Pour les dossiers correspondant à des redépôts, la part des faibles revenus est équivalente à celle de la population totale des surendettés.

<sup>13</sup> Les ressources comprennent l'ensemble des ressources : les revenus d'activité, les minima sociaux, les prestations familiales, les revenus du patrimoine, les rentes

## Évolution du niveau des ressources de 2001 à 2010<sup>14</sup>



Depuis 2001, le nombre de personnes surendettées disposant de ressources inférieures ou égales au SMIC a augmenté de 12 points passant de 42,2% en 2001 à 54,2% en 2010. Parmi les faibles revenus, la tranche inférieure au RMI/RSA (socle pour une personne) est assez stable à un niveau légèrement supérieur à 5%.

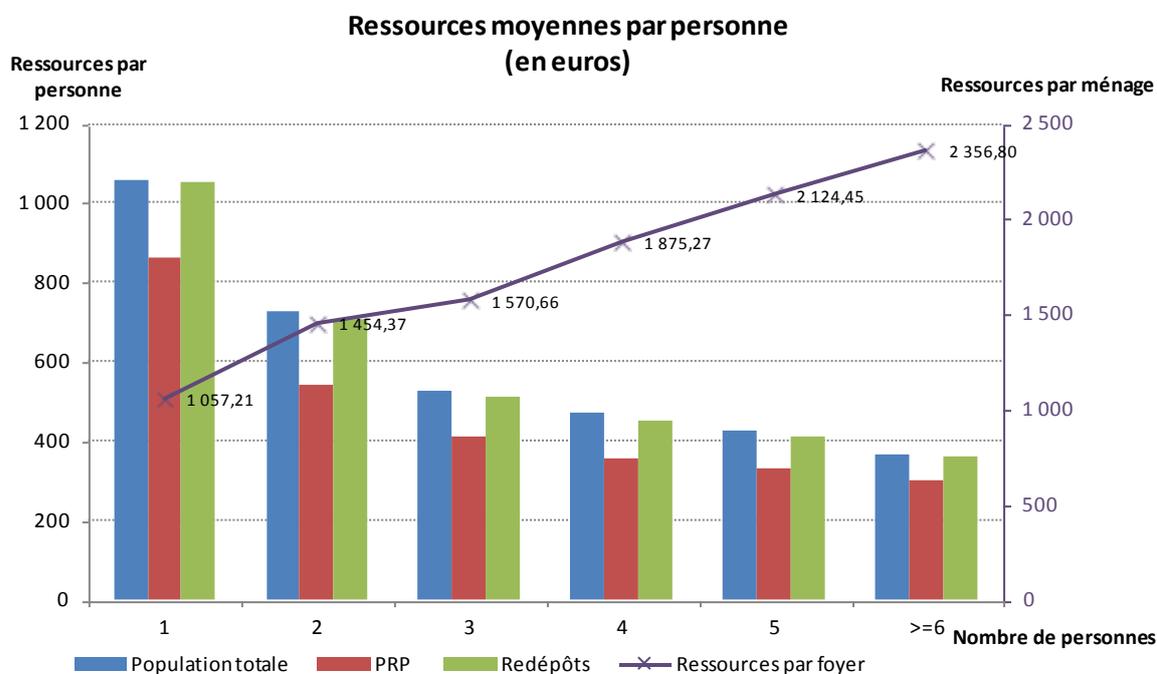
<sup>14</sup> Bases de calcul : RMI pour une personne seule pour les années 2001, 2004 et 2007 et RSA socle pour 1 personne en 2010 et montant du SMIC de chacune des années concernées.

## 2.1.2. Ressources selon le nombre de personnes au sein des ménages surendettés<sup>15</sup>

### Ressources mensuelles moyennes par personne (en euros)<sup>16</sup>

Nombre de personnes	Population totale Ressources par ménage	Ressources par personne		
		Population totale	PRP	Redépôts
1	1 057,21	1 057,21	861,56	1 054,20
2	1 454,37	727,19	540,84	704,51
3	1 570,66	523,55	410,58	509,76
4	1 875,27	468,82	354,59	450,66
5	2 124,45	424,89	329,53	411,84
>=6	2 356,80	363,23	299,18	357,88

Lecture : les ressources moyennes mensuelles d'un ménage composé de 5 personnes s'élèvent à 2124,45 €.



Même si les ressources sont globalement plus importantes pour les familles les plus nombreuses, les ressources par personne au foyer sont plus faibles pour ces familles que pour les familles composées d'une ou deux personnes.

En effet, pour les ménages composés de six personnes et plus, les ressources par personne n'atteignent que 363,23 euros, soit trois fois moins environ que pour les ménages composés d'une seule personne.

<sup>15</sup> Il s'agit ici de statistiques par dossier.

<sup>16</sup> Les ressources par ménage de n personnes sont obtenues en divisant le montant total des ressources des dossiers composés de n personnes par le nombre de dossiers correspondant. Le montant des ressources par personne est calculé en divisant le montant précédemment obtenu par le nombre de personnes composant le foyer.

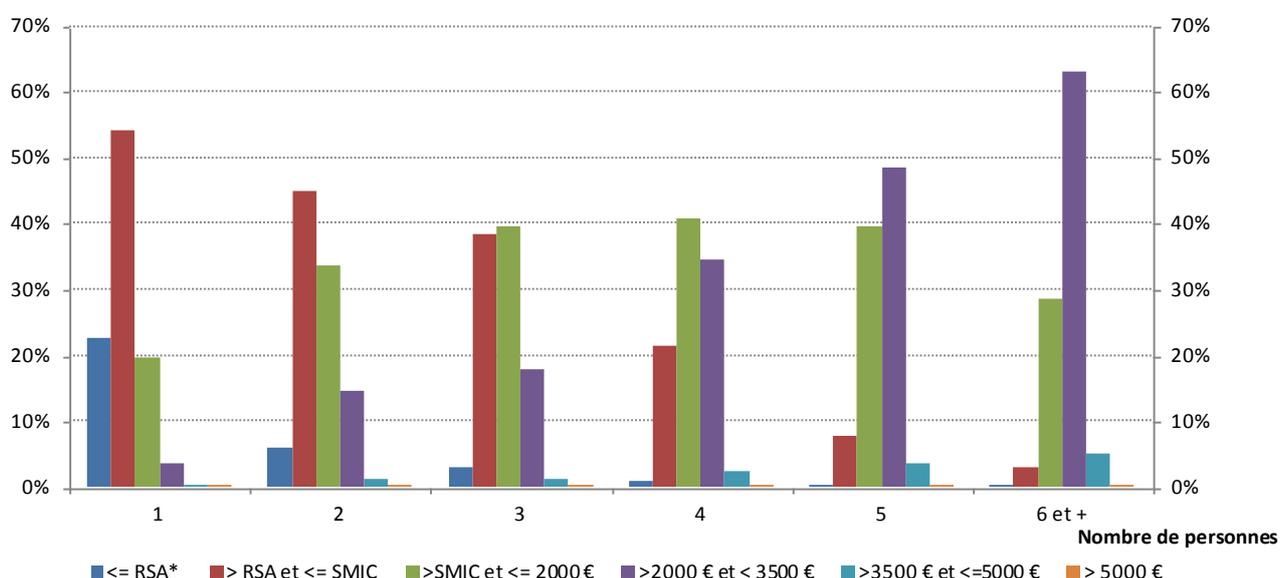
## Répartition des ressources totales par tranche de ressources et selon la composition du ménage

en %

	1	2	3	4	5	6 et +	Total
<= RSA *	22,5%	5,8%	2,9%	0,9%	0,4%	0,2%	12,0%
> RSA et <= SMIC	54,1%	44,8%	38,4%	21,4%	7,7%	3,1%	42,2%
>SMIC et <= 2000 €	19,6%	33,5%	39,7%	40,8%	39,6%	28,5%	29,0%
>2000 € et < 3500 €	3,6%	14,6%	17,7%	34,4%	48,6%	63,0%	15,6%
>3500 € et <=5000 €	0,2%	1,2%	1,2%	2,3%	3,5%	5,0%	1,1%
> 5000 €	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,1%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Lecture : 33,5% des ménages surendettés composés de 2 personnes ont des ressources comprises entre le SMIC et 2000 €

## Répartition des ménages par tranche de ressources selon la composition du ménage



\* Calculs sur la base du montant du RSA socle 2010 pour un couple sans enfant (soit 690 €) et du SMIC 2010 (1344 euros)

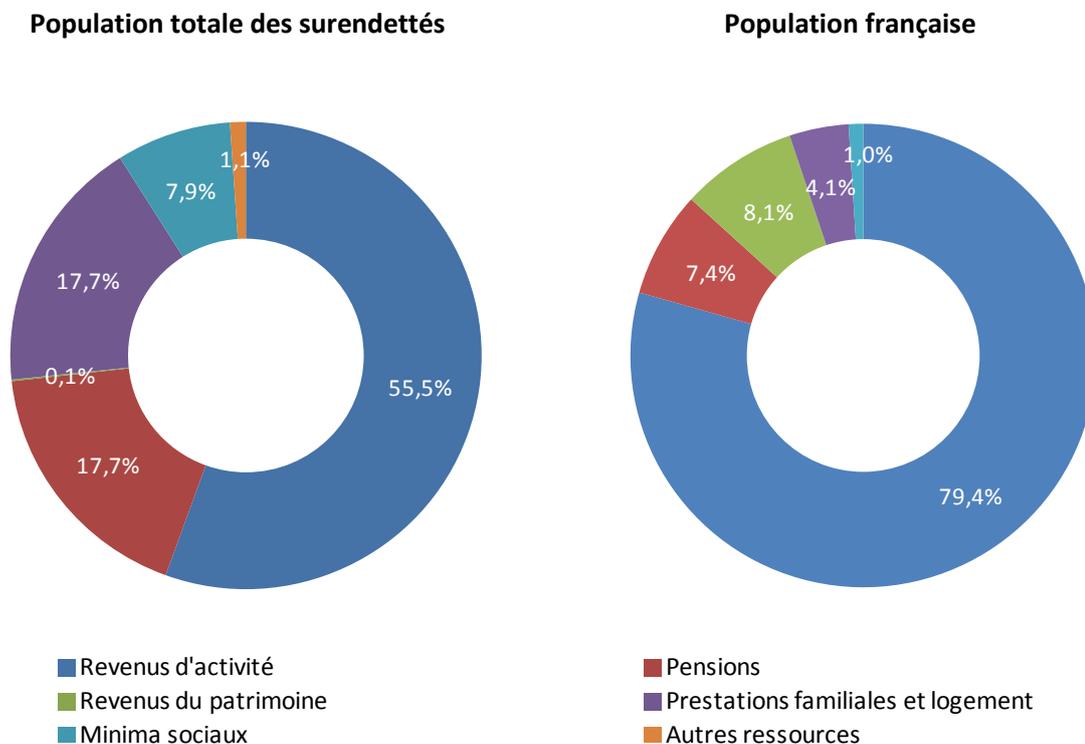
Une part prépondérante des personnes surendettées (42,2%) dispose de ressources comprises entre le RSA et le SMIC tandis que 29% d'entre elles ont des revenus compris entre le SMIC et 2000 euros ce qui globalement constitue une grande majorité de surendettés (83,2%) disposant de ressources inférieures ou égales à 2000 euros.

Les ménages composés de une à deux personnes disposent de ressources se situant majoritairement entre le RSA et le SMIC. Mais cette tranche majoritaire ne l'est pas pour l'ensemble de la population. Ainsi dans le cas des familles composées de quatre personnes et plus, les ressources moyennes se situent essentiellement (40,8%) entre le SMIC et 2000 euros alors que les foyers de six personnes et plus disposent de ressources moyennes comprises majoritairement entre 2000 et 3500 euros.

## 2.2. Structure des ressources

### 2.2.1. Répartition du montant cumulé des ressources par nature <sup>17</sup>

#### Répartition des ressources par nature Comparaison avec la population française<sup>18</sup>



Lecture : les minima sociaux représentent en valeur 7,9% des ressources des surendettés

#### Précision méthodologique :

Les champs couverts par ces deux enquêtes ne sont pas strictement identiques. En effet, l'enquête INSEE ne porte pas sur les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans et dont le revenu est positif ou nul alors que la population des surendettés comprend en 2010 7,8% de personnes de plus de 65 ans. Sans remettre en cause la pertinence d'ensemble des comparaisons effectuées, cette différence peut conduire à nuancer les constats.

<sup>17</sup> En conformité avec les définitions INSEE de l'enquête revenus fiscaux et sociaux, les ressources ont été regroupées par grandes catégories. Ainsi les revenus d'activité comprennent les salaires, les indemnités journalières, les rentes d'accident du travail et les allocations chômage. Les pensions regroupent les pensions alimentaires, d'invalidité et de retraite. Les prestations familiales et de logement sont constituées des congés parental d'éducation, des allocations logement et des prestations familiales. Les minima sociaux comprennent les allocations adulte handicapé, RMI, RSA et allocations parent isolé.

<sup>18</sup> Source Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008 (en % du revenu avant impôt). Le champ de l'enquête est constitué des ménages vivant en France métropolitaine dont la personne de référence a moins de 65 ans, hors étudiants et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Alors que les revenus d'activité constituent 79,4% des revenus de la population française, cette part s'élève à 55,5% pour la population surendettée.

A contrario, 17,7% des revenus des surendettés sont constitués de pensions contre 7,4% pour la population française. Les minima sociaux sont plus largement présents parmi les revenus de la population surendettée (7,9% contre 1% pour la population française).

La différence est encore plus importante pour les prestations familiales et de logement qui s'établissent à 17,7% du revenu des surendettés mais occupent une part nettement moins importante pour les ménages français de l'enquête INSEE (4,1%).

## 2.2.2. Ressources principales des personnes surendettées<sup>19</sup>

### Répartition des ressources principales des surendettés

Nature Ressources	Population totale	Dossiers PRP	Redépôts
<b>Revenus d'activité</b>			
Salaire	39,0%	21,1%	38,8%
Allocation chômage	15,5%	13,4%	16,4%
Indemnités journalières	3,1%	3,6%	3,6%
Rente accident du travail	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Pensions</b>			
Retraite / Autres pensions *	14,5%	17,7%	13,5%
Pension alimentaire reçue/Prestation compensatoire	0,3%	0,3%	0,2%
Pension invalidité	3,0%	5,9%	3,5%
<b>Prestations familiales et de logement</b>			
Prestations familiales	4,7%	7,8%	5,2%
Congé parental éducation	0,4%	0,3%	0,4%
Allocation logement / APL	1,7%	2,5%	1,6%
<b>Minima sociaux</b>			
	15,9%	25,8%	15,4%
<b>Autres ressources **</b>			
	0,7%	0,7%	0,7%
<b>Aucune ressource</b>			
	1,1%	0,7%	0,6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

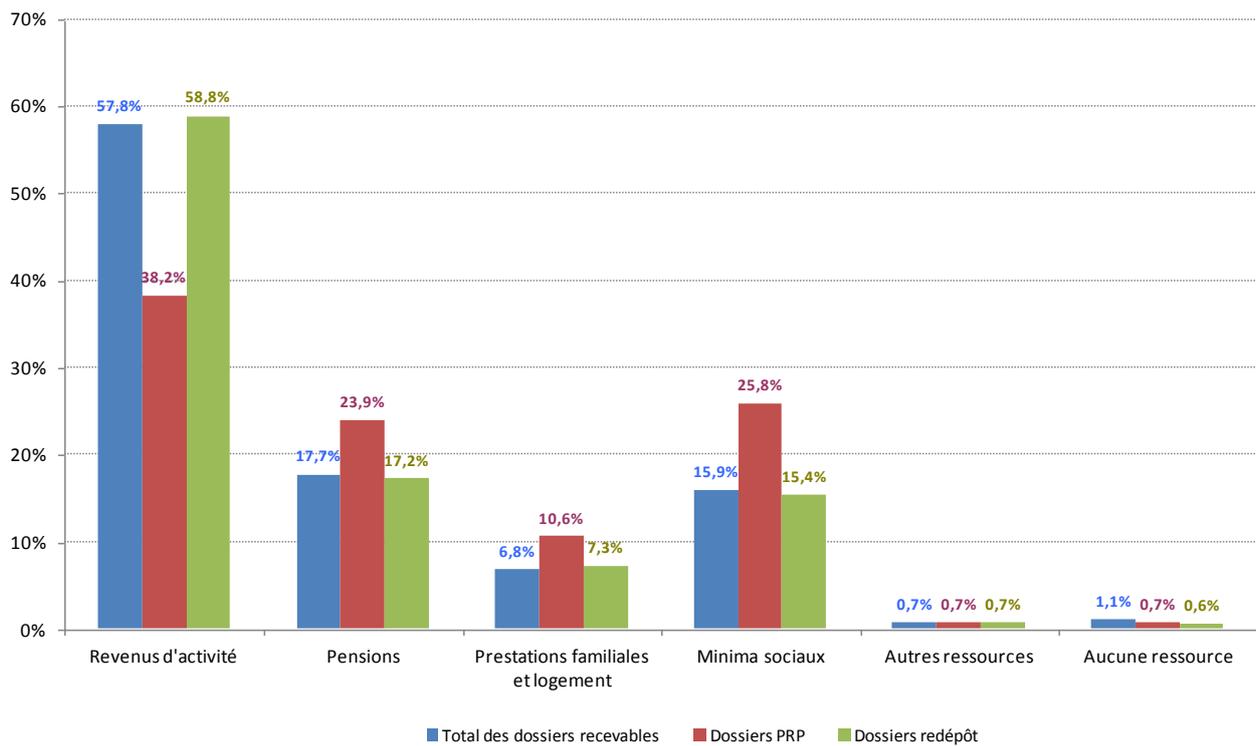
\* Les autres pensions comprennent entre autres les pensions de réversion, les pensions vieillesse, les pensions militaires

\*\* Les autres ressources comprennent entre autres les revenus du patrimoine

Lecture : l'allocation chômage est la ressource principale dans 15,5% des dossiers (population totale)

<sup>19</sup> La ressource principale équivaut au type de ressource dont le montant est le plus important pour un dossier. En cas d'égalité, les 2 ressources ont été retenues.

## Répartition des ressources principales selon leur nature



Lecture : Les minima sociaux constituent la ressource principale dans 15,9% des dossiers recevables (population totale)

57,8% des dossiers recevables contre seulement 38,2% des dossiers orientés en PRP ont comme ressource principale les revenus d'activité. Les minima sociaux constituent la ressource principale de 25,8% des surendettés orientés en PRP.

## 2.3. Autres ressources : patrimoine immobilier et épargne

### 2.3.1. Patrimoine immobilier des personnes surendettées propriétaires

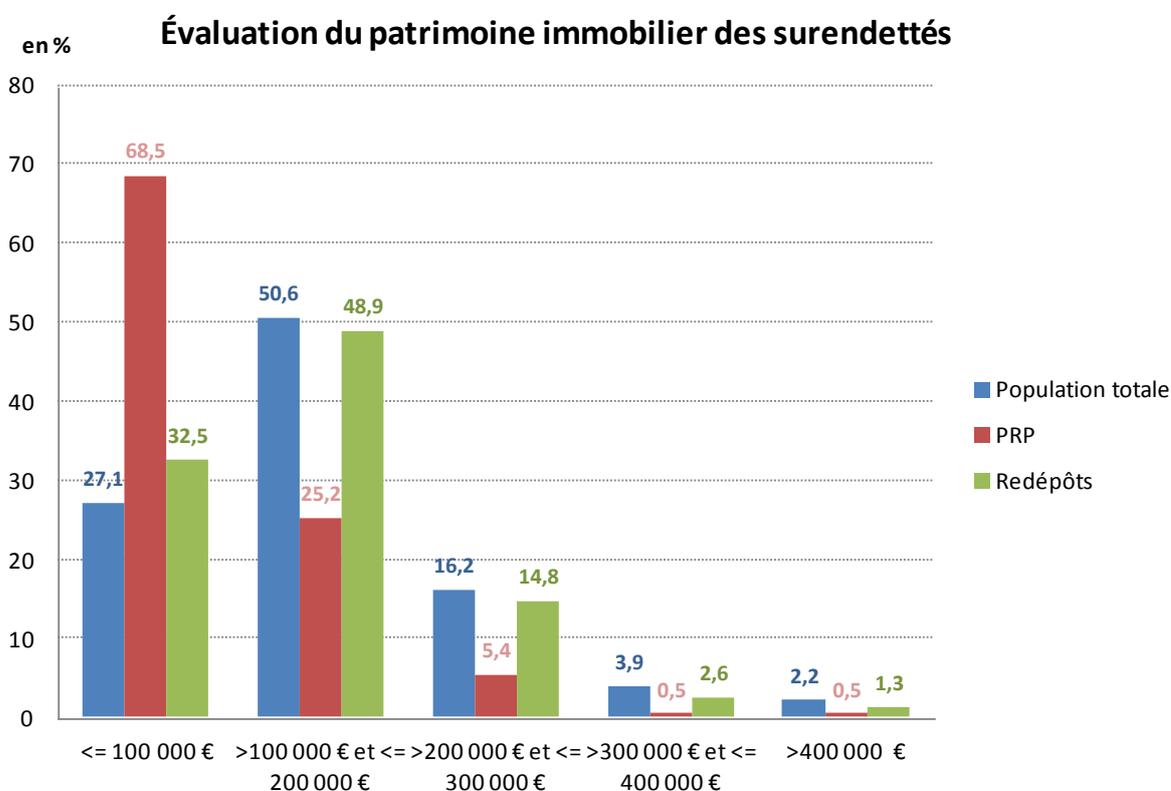
8,9% (soit 15 808 dossiers) des personnes surendettées possèdent un bien immobilier. Elles étaient 8% en 2007.

#### Évaluation du patrimoine immobilier des surendettés propriétaires

En % du nombre de dossiers pour lesquels un bien immobilier est déclaré

	Population totale	PRP	Redépôts
<= 100 000 €	27,1	68,5	32,5
>100 000 € et <= 200 000 €	50,6	25,2	48,9
>200 000 € et <= 300 000 €	16,2	5,4	14,8
>300 000 € et <= 400 000 €	3,9	0,5	2,6
>400 000 €	2,2	0,5	1,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : 50,6% des surendettés propriétaires possèdent un bien immobilier dont la valeur se situe entre 100 000 € et 200 000 €.



En 2010, 72,9% des propriétaires possèdent un bien immobilier d'une valeur supérieure à 100 000 € alors qu'en 2007, le patrimoine immobilier de 61% d'entre eux était supérieur à 76 000 €.

## 2.3.2. Épargne des personnes surendettées

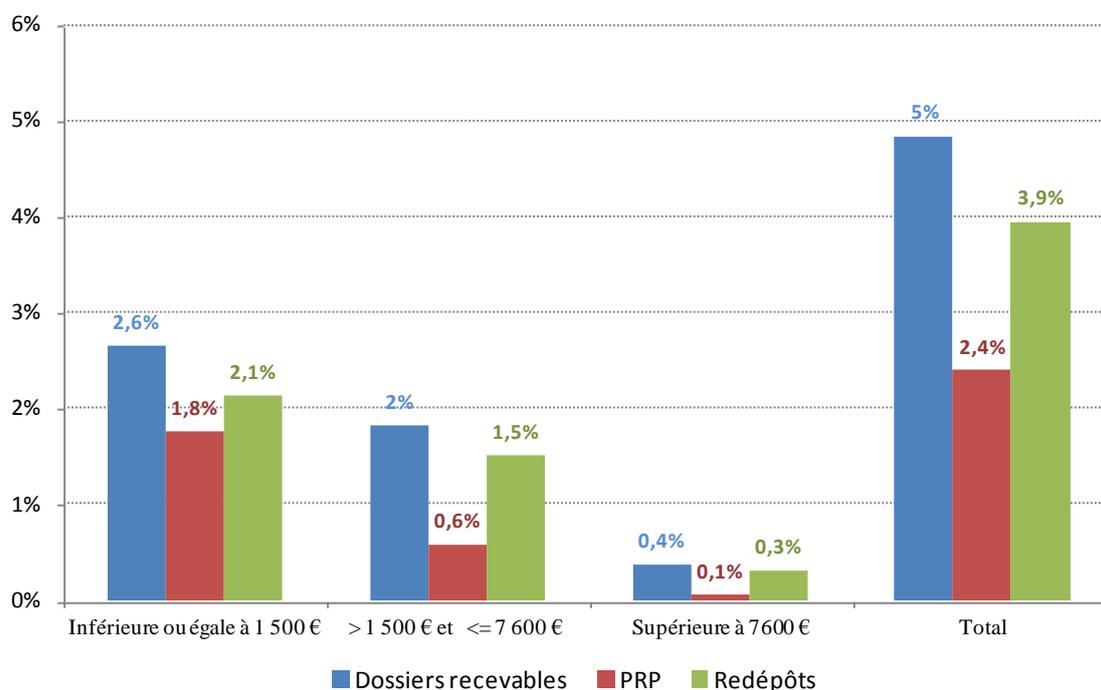
### Évaluation de l'épargne des surendettés

En nombre de dossiers

Épargne des surendettés	Dossiers recevables	PRP	Redépôts
Inférieure ou égale à 1 500 €	4 671	901	1 520
> 1 500 € et ≤ 7 600 €	3 216	298	1 074
Supérieure à 7600 €	653	29	224
<b>Total</b>	<b>8 540</b>	<b>1 228</b>	<b>2 818</b>

Lecture : le montant de l'épargne déclarée est supérieur à 7 600 € pour 653 dossiers parmi les 8 540 dossiers où une épargne est déclarée.

### Répartition de l'épargne des surendettés



en % du total des dossiers contenant de l'épargne

2010

Épargne des surendettés	Dossiers recevables	PRP	Redépôts
Inférieure ou égale à 1 500 €	54,7%	73,4%	53,9%
> 1 500 € et ≤ 7 600 €	38%	24,3%	38,1%
Supérieure à 7600 €	8%	2,4%	7,9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Lecture : l'épargne est inférieure ou égale à 1 500 € pour 54,7 % des dossiers où une épargne est déclarée

Seuls 8540 dossiers recevables disposent d'une épargne, soit 5% de l'ensemble des dossiers. Cette proportion est nettement plus faible pour les dossiers en PRP (2,4%) et en redépôt (3,9%).

Pour la large majorité des personnes surendettées disposant d'une épargne (54,7% des dossiers recevables et 73,4% des dossiers en PRP), le montant de celle-ci est inférieur ou égal à 1500 €.

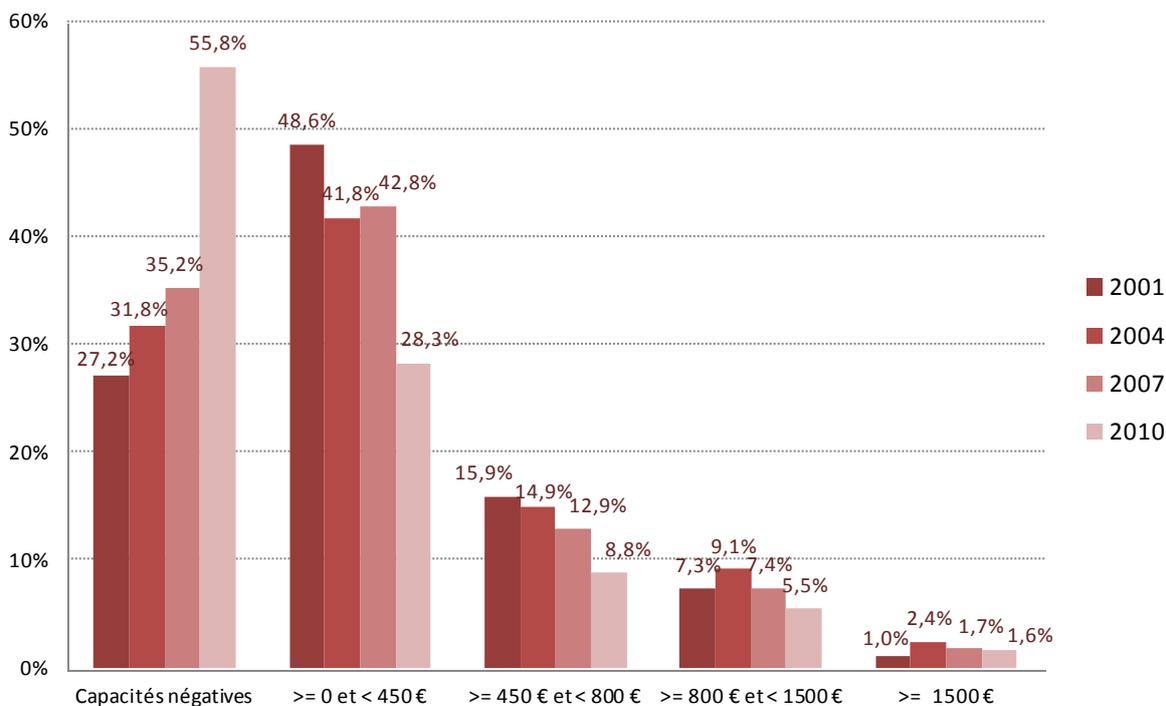
## 2.4. Capacités de remboursement

### Évolution des capacités de remboursement (en %)

	2001	2004	2007	2010		
				Population totale	PRP	Redépôts
Capacités négatives	27,2%	31,8%	35,2%	55,8%	92,4%	58,1%
>= 0 et < 450 €	48,6%	41,8%	42,8%	28,3%	7,2%	29,2%
>= 450 € et < 800 €	15,9%	14,9%	12,9%	8,8%	0,3%	7,7%
>= 800 € et < 1500 €	7,3%	9,1%	7,4%	5,5%	0,0%	4,1%
>= 1500 €	1,0%	2,4%	1,7%	1,6%	0,0%	0,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

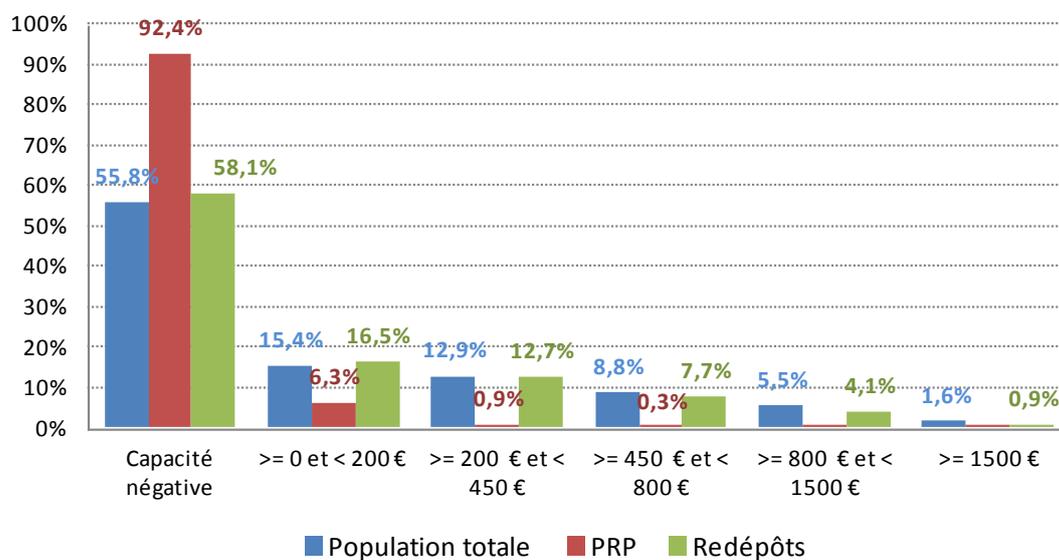
Lecture : en 2010, 5,5% des surendettés disposaient d'une capacité de remboursement comprise entre 800 € et 1500 €

### Évolution des capacités de remboursement



En 2010, la part de dossiers ayant une capacité de remboursement négative a fortement augmenté puisqu'elle représente 55,8% des dossiers contre 27,2% en 2001 et 35,2% en 2007. Le nombre de dossiers dont la capacité de remboursement est comprise entre 450 et 800 euros a, dans le même temps, nettement diminué passant de 15,9% à 8,8% des dossiers recevables.

## Répartition des capacités de remboursement selon la nature des dossiers (en 2010)



Lecture : 15,4% des dossiers recevables disposent d'une capacité de remboursement comprise entre 0 et 200 euros.

L'essentiel des dossiers orientés en PRP (92,4%) présente une capacité de remboursement négative contre seulement 55,8% de l'ensemble des dossiers recevables.

### 3. Niveau et typologie de l'endettement

#### *3.1 Structure de l'endettement global*

Les deux tableaux ci-après présentent de manière détaillée la structure de l'endettement pour la population des dossiers recevables et pour celle des dossiers orientés en PRP.

Pour chacune de ces populations, la nature de l'endettement est mixte combinant majoritairement un endettement bancaire (83,2% pour les recevables et 70,5% pour les PRP) qui se conjugue avec un endettement au titre des charges courantes (9,2% pour les recevables et 15,9% pour les PRP) et d'autres dettes (7,6% pour les recevables et 13,6% pour les PRP).

Le nombre moyen de dettes recensées par dossier (9,9 pour les recevables et 8,7 pour les PRP) ne fait pas apparaître de différences marquées entre ces deux populations qui se distinguent en revanche nettement par le montant moyen d'endettement (34 456 euros pour les recevables et 19 837 euros pour les PRP) et par la typologie de leur endettement bancaire (moindre endettement immobilier dans le cadre des dossiers en PRP).

## Structure de l'endettement pour l'ensemble des dossiers recevables

	Montant des dettes en €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes par dossier
<b>Dettes bancaires</b>	<b>5 065 776 760</b>	<b>167 904</b>	<b>976 126</b>	<b>83,2%</b>	<b>30 171</b>	<b>95,0%</b>	<b>5,8</b>
<b>Dettes immobilières</b>	<b>1 141 820 157</b>	<b>12 809</b>	<b>23 120</b>	<b>18,8%</b>	<b>89 142</b>	<b>7,2%</b>	<b>1,8</b>
Prêts immobiliers	1 125 867 598	12 520	21 279	18,5%	89 926	7,1%	1,7
Arriérés	15 952 559	1 400	1 841	0,3%	11 395	0,8%	1,3
<b>Dettes à la consommation</b>	<b>3 791 481 762</b>	<b>160 179</b>	<b>819 681</b>	<b>62,3%</b>	<b>23 670</b>	<b>90,6%</b>	<b>5,1</b>
Crédits renouvelables	2 444 668 177	144 832	609 583	40,1%	16 879	82,0%	4,2
Prêts personnels	1 268 636 977	87 231	198 942	20,8%	14 543	49,4%	2,3
Crédits affectés/LOA	78 176 608	8 281	11 156	1,3%	9 440	4,7%	1,3
<b>Autres dettes bancaires (découverts et dépassement)</b>	<b>132 474 841</b>	<b>101 584</b>	<b>133 325</b>	<b>2,2%</b>	<b>1 304</b>	<b>57,5%</b>	<b>1,3</b>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>558 443 916</b>	<b>134 983</b>	<b>526 206</b>	<b>9,2%</b>	<b>4 137</b>	<b>76,4%</b>	<b>3,9</b>
<b>Dettes de logement</b>	<b>266 283 661</b>	<b>82 458</b>	<b>104 827</b>	<b>4,4%</b>	<b>3 229</b>	<b>46,7%</b>	<b>1,3</b>
Loyer et charges locatives	257 801 256	80 852	102 684	4,2%	3 189	45,7%	1,3
Charges de copropriété	5 354 868	1 593	1 715	0,1%	3 361	0,9%	1,1
Frais de maison de retraite /Frais de maison spécialisée	3 127 536	389	428	0,1%	8 040	0,2%	1,1
<b>Dettes d'énergie et de communication</b>	<b>107 033 486</b>	<b>89 078</b>	<b>207 563</b>	<b>1,8%</b>	<b>1 202</b>	<b>50,4%</b>	<b>2,3</b>
Électricité - Gaz - Chauffage	53 648 879	60 652	84 353	0,9%	885	34,3%	1,4
Eau	15 511 386	30 543	35 320	0,3%	508	17,3%	1,2
Téléphonie - Internet	37 873 221	52 351	87 889	0,6%	723	29,6%	1,7
<b>Dettes de transport</b>	<b>1 066 923</b>	<b>2 317</b>	<b>2 560</b>	<b>0,0%</b>	<b>460</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,1</b>
<b>Dettes d'assurance/ mutuelle</b>	<b>28 766 224</b>	<b>45 388</b>	<b>65 834</b>	<b>0,5%</b>	<b>634</b>	<b>25,7%</b>	<b>1,5</b>
Dettes d'assurance	22 961 508	38 940	53 509	0,4%	590	22,0%	1,4
Dettes de mutuelle	5 804 716	11 320	12 325	0,1%	513	6,4%	1,1
<b>Dettes de santé/ éducation</b>	<b>26 418 655</b>	<b>35 077</b>	<b>54 899</b>	<b>0,4%</b>	<b>753</b>	<b>19,8%</b>	<b>1,6</b>
Dettes de santé	14 241 119	21 618	31 841	0,2%	659	12,2%	1,5
Dettes d'éducation et frais de garde	12 177 536	18 095	23 058	0,2%	673	10,2%	1,3
<b>Dettes alimentaires</b>	<b>13 242 016</b>	<b>4 531</b>	<b>5 122</b>	<b>0,2%</b>	<b>2 923</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,1</b>
<b>Dettes fiscales</b>	<b>115 632 951</b>	<b>70 761</b>	<b>85 401</b>	<b>1,9%</b>	<b>1 634</b>	<b>40,0%</b>	<b>1,2</b>
Impôt sur le revenu	85 623 073	28 005	31 550	1,4%	3 057	15,8%	1,1
Taxe d'habitation	26 388 751	45 924	49 992	0,4%	575	26,0%	1,1
Taxe foncière	3 621 127	3 560	3 858	0,1%	1 017	2,0%	1,1
<b>Autres dettes</b>	<b>465 185 078</b>	<b>94 768</b>	<b>246 834</b>	<b>7,6%</b>	<b>4 909</b>	<b>53,6%</b>	<b>2,6</b>
<b>Total dettes diverses</b>	<b>270 078 134</b>	<b>59 680</b>	<b>143 871</b>	<b>4,4%</b>	<b>4 525</b>	<b>33,8%</b>	<b>2,4</b>
Huissier, avocat, prêt envers la famille ...	254 159 838	50 065	103 218	4,2%	5 077	28,3%	2,1
Chèques impayés	15 918 296	15 087	40 653	0,3%	1 055	8,5%	2,7
<b>Dettes sociales</b>	<b>73 708 257</b>	<b>45 710</b>	<b>63 198</b>	<b>1,2%</b>	<b>1 613</b>	<b>25,9%</b>	<b>1,4</b>
Organismes d'aides sociales (CAF, FSL...)	50 561 874	38 192	50 869	0,8%	1 324	21,6%	1,3
Employeur et Comité d'entreprise	6 103 051	3 290	3 573	0,1%	1 855	1,9%	1,1
ASSEDIC, Indemnités Sécurité Sociale et Caisses de retraite...	17 043 332	8 039	8 756	0,3%	2 120	4,5%	1,1
<b>Dettes professionnelles</b>	<b>41 584 375</b>	<b>1 662</b>	<b>3 087</b>	<b>0,7%</b>	<b>25 021</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,9</b>
<b>Dettes pénales et réparations pécuniaires</b>	<b>79 814 312</b>	<b>24 984</b>	<b>36 678</b>	<b>1,3%</b>	<b>3 195</b>	<b>14,1%</b>	<b>1,5</b>
<b>Endettement global</b>	<b>6 089 405 755</b>	<b>176 731</b>	<b>1 749 166</b>	<b>100,0%</b>	<b>34 456</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,9</b>

## Structure de l'endettement pour les dossiers en PRP

	Montant des dettes en €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes par dossier
<b>Dettes bancaires</b>	<b>718 849 842</b>	<b>47 317</b>	<b>209 978</b>	<b>70,5%</b>	<b>15 192</b>	<b>92,1%</b>	<b>4,4</b>
<b>Dettes immobilières</b>	<b>29 799 203</b>	<b>652</b>	<b>900</b>	<b>2,9%</b>	<b>45 704</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,4</b>
Prêts immobiliers	28 341 954	594	822	2,8%	47 714	1,2%	1,4
Arriérés	1 457 249	63	78	0,1%	23 131	0,1%	1,2
<b>Dettes à la consommation</b>	<b>660 818 098</b>	<b>44 573</b>	<b>179 213</b>	<b>64,8%</b>	<b>14 826</b>	<b>86,8%</b>	<b>4,0</b>
Crédits renouvelables	519 738 007	40 180	148 291	51,0%	12 935	78,2%	3,7
Prêts personnels	132 412 598	14 616	29 182	13,0%	9 059	28,5%	2,0
Crédits affectés/LOA	8 667 494	1 147	1 740	0,9%	7 557	2,2%	1,5
<b>Autres dettes bancaires (découverts et dépassement)</b>	<b>28 232 541</b>	<b>23 982</b>	<b>29 865</b>	<b>2,8%</b>	<b>1 177</b>	<b>46,7%</b>	<b>1,2</b>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>161 649 830</b>	<b>39 518</b>	<b>154 258</b>	<b>15,9%</b>	<b>4 091</b>	<b>76,9%</b>	<b>3,9</b>
<b>Dettes de logement</b>	<b>83 879 595</b>	<b>25 436</b>	<b>32 486</b>	<b>8,2%</b>	<b>3 298</b>	<b>49,5%</b>	<b>1,3</b>
Loyer et charges locatives	81 524 687	25 156	32 055	8,0%	3 241	49,0%	1,3
Charges de copropriété	346 812	106	115	0,0%	3 272	0,2%	1,1
Frais de maison de retraite /Frais de maison spécialisée	2 008 096	276	316	0,2%	7 276	0,5%	1,1
<b>Dettes d'énergie et de communication</b>	<b>34 403 949</b>	<b>26 424</b>	<b>64 035</b>	<b>3,4%</b>	<b>1 302</b>	<b>51,4%</b>	<b>2,4</b>
Électricité - Gaz - Chauffage	16 841 144	18 041	26 514	1,7%	933	35,1%	1,5
Eau	5 221 067	9 134	10 779	0,5%	572	17,8%	1,2
Téléphonie - Internet	12 341 738	15 579	26 743	1,2%	792	30,3%	1,7
<b>Dettes de transport</b>	<b>238 301</b>	<b>492</b>	<b>563</b>	<b>0,0%</b>	<b>484</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,1</b>
<b>Dettes d'assurance/ mutuelle</b>	<b>7 837 017</b>	<b>12 326</b>	<b>17 960</b>	<b>0,8%</b>	<b>636</b>	<b>24,0%</b>	<b>1,5</b>
Dettes d'assurance	6 267 008	10 576	14 696	0,6%	593	20,6%	1,4
Dettes de mutuelle	1 570 009	2 942	3 264	0,2%	534	5,7%	1,1
<b>Dettes de santé/ éducation</b>	<b>8 895 626</b>	<b>10 388</b>	<b>16 693</b>	<b>0,9%</b>	<b>856</b>	<b>20,2%</b>	<b>1,6</b>
Dettes de santé	5 835 208	6 963	10 612	0,6%	838	13,6%	1,5
Dettes d'éducation et frais de garde	3 060 418	4 668	6 081	0,3%	656	9,1%	1,3
<b>Dettes alimentaires</b>	<b>3 773 710</b>	<b>1 321</b>	<b>1 520</b>	<b>0,4%</b>	<b>2 857</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,2</b>
<b>Dettes fiscales</b>	<b>22 621 631</b>	<b>17 668</b>	<b>21 001</b>	<b>2,2%</b>	<b>1 280</b>	<b>34,4%</b>	<b>1,2</b>
Impôt sur le revenu	16 026 878	6 787	7 720	1,6%	2 361	13,2%	1,1
Taxe d'habitation	6 388 496	11 874	13 051	0,6%	538	23,1%	1,1
Taxe foncière	206 256	211	230	0,0%	978	0,4%	1,1
<b>Autres dettes</b>	<b>138 549 501</b>	<b>29 720</b>	<b>85 135</b>	<b>13,6%</b>	<b>4 662</b>	<b>57,9%</b>	<b>2,9</b>
<b>Total dettes diverses</b>	<b>74 113 957</b>	<b>18 959</b>	<b>52 050</b>	<b>7,3%</b>	<b>3 909</b>	<b>36,9%</b>	<b>2,7</b>
Huissier, avocat, prêt envers la famille ...	70 281 327	16 696	41 265	6,9%	4 209	32,5%	2,5
Chèques impayés	3 832 630	3 816	10 785	0,4%	1 004	7,4%	2,8
<b>Dettes sociales</b>	<b>26 381 392</b>	<b>15 224</b>	<b>21 156</b>	<b>2,6%</b>	<b>1 733</b>	<b>29,6%</b>	<b>1,4</b>
Organismes d'aides sociales (CAF, FSL...)	19 951 188	13 270	17 740	2,0%	1 503	25,8%	1,3
Employeur et Comité d'entreprise	679 750	526	560	0,1%	1 292	1,0%	1,1
ASSEDIC, Indemnités Sécurité Sociale et Caisses de retraite...	5 750 455	2 603	2 856	0,6%	2 209	5,1%	1,1
<b>Dettes professionnelles</b>	<b>11 475 117</b>	<b>453</b>	<b>889</b>	<b>1,1%</b>	<b>25 331</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,0</b>
<b>Dettes pénales et réparations pécuniaires</b>	<b>26 579 034</b>	<b>7 600</b>	<b>11 040</b>	<b>2,6%</b>	<b>3 497</b>	<b>14,8%</b>	<b>1,5</b>
<b>Endettement global</b>	<b>1 019 049 172</b>	<b>51 370</b>	<b>449 371</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 837</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,7</b>

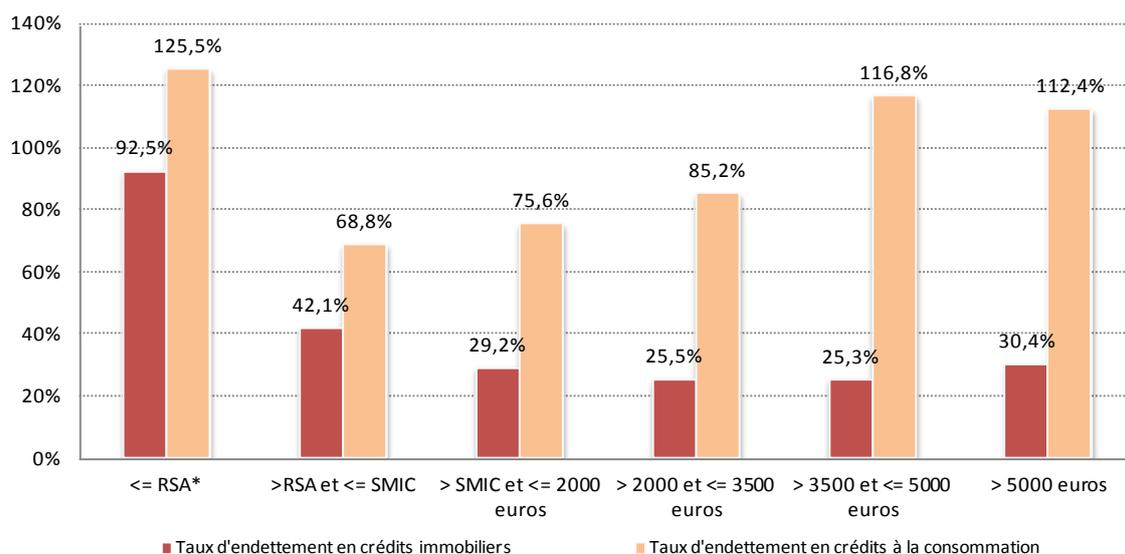
### 3.2 Taux d'endettement bancaire

Taux d'endettement selon le type de crédits et selon les tranches de ressources<sup>20</sup>

Tranches de ressources	Taux d'endettement en crédits immobiliers		Taux d'endettement en crédits à la consommation	
	% de dossiers concernés	Taux d'endettement	% de dossiers concernés	Taux d'endettement
<= RSA*	0,36%	92,5%	9,31%	125,5%
>RSA et <= SMIC	1,53%	42,1%	37,16%	68,8%
> SMIC et <= 2000 euros	2,22%	29,2%	27,61%	75,6%
> 2000 et <= 3500 euros	2,71%	25,5%	15,36%	85,2%
> 3500 et <= 5000 euros	0,38%	25,3%	1,10%	116,8%
> 5000 euros	0,04%	30,4%	0,10%	112,4%

Lecture : parmi les surendettés ayant contracté un prêt immobilier, (soit 7,2% des dossiers) ceux dont les ressources sont comprises entre 3500 et 5000 euros (soit 0,38% des surendettés) sont endettés à 25,3% au titre d'emprunts immobiliers.

Taux d'endettement selon les types de crédits et par tranche de ressources



\*Calculs effectués sur la base du RSA socle pour un couple sans enfant (690 € en 2010) et du montant du SMIC en 2010 (1344 euros)

Atteignant un maximum de 92,5% pour les personnes ayant des revenus inférieurs au RSA socle pour un couple, les taux d'endettement au titre de l'immobilier suivent une évolution inverse de celle du niveau des revenus (jusqu'au seuil des revenus supérieurs à 5000 euros).

Le taux d'endettement en crédits à la consommation est le plus important pour les personnes se situant dans les tranches de ressources extrêmes (125,5% pour la tranche inférieure au RSA couple et plus de 110% pour les tranches supérieures à 3500 euros).

<sup>20</sup> Le taux d'endettement est calculé en divisant le montant total des mensualités des crédits par le montant total des ressources mensuelles des dossiers concernés par ces types de crédits

### 3.3 Ancienneté des prêts immobiliers

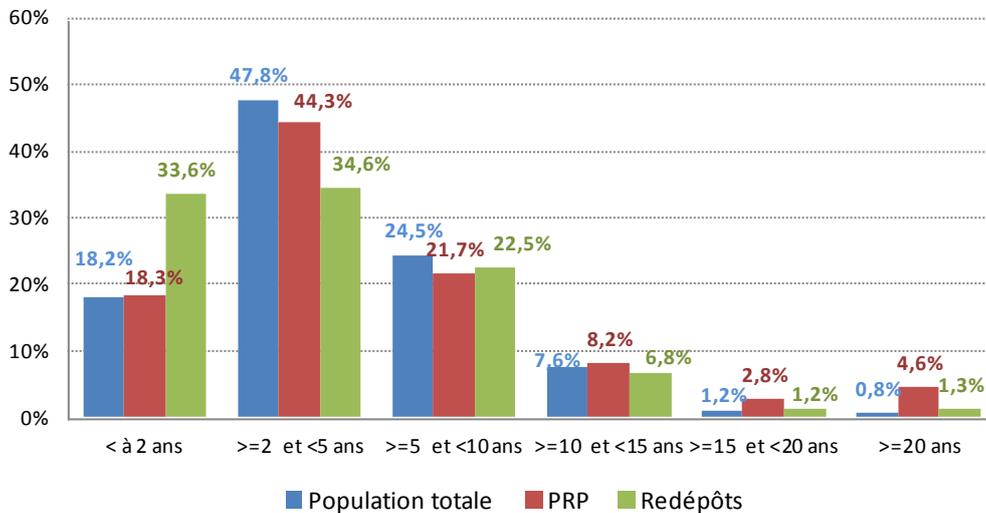
Dans 12 809 dossiers, soit 7,2% des dossiers, au moins un prêt immobilier est recensé et pour 50,3% d'entre eux, il existe au moins 2 dettes de ce type.

**Ancienneté des prêts immobiliers à la date de la recevabilité  
(En % du nombre de dettes immobilières)**

	Population totale	PRP	Redépôts
< à 2 ans	14,0%	10,1%	23,4%
>=2 et <5 ans	36,8%	24,4%	24,1%
>=5 et <10 ans	18,8%	12,0%	15,7%
>=10 et <15 ans	5,8%	4,6%	4,7%
>=15 et <20 ans	0,9%	1,6%	0,9%
>=20 ans	0,6%	2,6%	0,9%
date d'octroi non renseignée	23,0%	44,8%	30,2%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Lecture : 23,4% des dettes immobilières présentes dans les dossiers en redépôt sont antérieures de 2 ans à la recevabilité.

**Ancienneté des prêts immobiliers à la date de la recevabilité**



Les dépôts de dossiers ont lieu pour 66% des cas dans un délai de 5 ans après l'octroi du prêt immobilier.